

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU POLE
METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

ANNEE 2019

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2019

DEBAT
D'ORIENTATION
GENERAL POUR LE
BUDGET PRIMITIF
2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf février à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

N° CS2019-01

Convocation du : 14 février 2019

Secrétaire de séance : Claude BARBIER

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 2

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe MAYET – M. Patrice DUNAND – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Vincent SCATTOLIN donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN –

M. Dominique BONAZZI –
M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christain PERRIOT –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD –
M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Patrick
PERREARD

DEBAT D'ORIENTATION GENERAL POUR LE BUDGET PRIMITIF 2019

Le Genevois français compte près de 420 000 habitants, 116 000 emplois et 18 000 entreprises. Il est composé de huit intercommunalités, représentant désormais 117 communes situées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il constitue la partie française du Grand Genève, agglomération transfrontalière d'un million d'habitants.

Le rôle du Pôle métropolitain est de construire les stratégies et d'accompagner les projets nécessaires au développement du Grand Genève et du Genevois français. L'évolution en Pôle métropolitain a permis de renforcer les capacités d'action des élus du Genevois français dans 3 domaines essentiels : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique. Il s'agit d'être en capacité de porter des projets structurants et de renforcer nos partenariats au sein du Grand Genève et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'année 2019 est orientée vers les réalisations : l'ouverture de nouveaux services de transports en commun, et au premier chef le Léman Express, constitue une des réponses fondamentales aux besoins de mobilité d'une population en croissance constante. La mise en service de ces grandes infrastructures s'accompagnera de l'essor des services à la mobilité sous l'impulsion du Pôle métropolitain avec notamment l'installation de bornes de covoiturage dynamique et le déploiement de plans mobilité-entreprises par le Pôle métropolitain, qui viennent compléter le renforcement de l'autopartage et la mise en œuvre de nouveaux services tels que la maison de la Mobilité d'Annemasse Agglomération.

Le Pôle métropolitain investit également le domaine de la transition écologique avec le déploiement de la plateforme REGENERO dédiée à la rénovation énergétique du logement, mise à disposition des 420 00 habitants du territoire au cours de l'année 2019. En termes d'aménagement du territoire, le Pôle métropolitain s'engage dans la programmation d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Genevois français qui pourra capitaliser sur les planifications réalisées depuis plusieurs années et qui constituera le document de référence à l'échelle du Genevois français : 2019 verra ainsi la mise en œuvre du schéma d'accueil des entreprises, l'élaboration d'un schéma métropolitain d'aménagement commercial, le lancement d'un schéma de l'habitat, autant d'éléments qui serviront à la réalisation d'un SCOT métropolitain dès 2021.

Enfin, le Pôle métropolitain du Genevois français continue à assurer la promotion économique du territoire et renforce ses partenariats avec les acteurs économiques du territoire (partenariats avec le Pôle de compétitivité Mont Blanc Industries, Outdoor Sport Valley, l'Université Savoie Mont-Blanc...). En parallèle, la Cité des Métiers du Grand Genève, réseau de conseil, d'orientation pour la promotion des métiers, la formation, l'emploi et la création-transmission d'entreprises, continuera son déploiement avec pour objectif de couvrir tout le territoire du Genevois français d'ici la fin de l'année 2019. La stratégie d'enseignement supérieur du Genevois français « Grand Forma » permet le développement de nouvelles formations et le lancement d'évènements dédiés à la promotion de l'offre de formations et des métiers auprès des jeunes.

Ces réalisations ne sauraient atteindre pleinement leur cible sans porter une attention particulière au vivre-ensemble au sein de l'agglomération transfrontalière. Cela passe notamment par le respect des accords bilatéraux. Le Pôle métropolitain se veut vigilant sur les dossiers de la préférence cantonale à l'embauche, de la scolarisation des enfants de frontaliers dans les écoles du Canton, du phénomène des faux résidents. Le Pôle métropolitain porte également des actions de terrains et des évènements fédérateurs, notamment avec l'organisation d'un évènement grand public lié au Léman Express pour le 1er semestre 2020.

Dans la ligne de la feuille de route politique validée par le Comité syndical le 9 octobre 2014, réaffirmée avec l'installation du Pôle métropolitain le 5 mai 2017, le budget 2019 poursuit le travail de planification mais opère un virage plus opérationnel avec le lancement de services auprès du grand public, notamment dans les domaines de la mobilité et de la transition énergétique (mise en œuvre de services d'autopartage et de conseil à la rénovation énergétique des logements, actions) et la réalisation d'actions dans le domaine économique.

Ce budget 2019 signe également une rupture avec les exercices précédents du fait de la fin des reports issus des excédents budgétaires des exercices antérieurs (le taux de réalisation du BP 2018 est de 82% et le report vers l'exercice 2019 est de 200 000 €). Couplée à la baisse générale des cofinancements des dépenses de fonctionnement par les grands partenaires institutionnels, cette évolution témoigne de la fin d'un cycle en termes de ressources financières et impose aux membres du Pôle métropolitain un plus grand effort contributif pour assumer un programme de travail ambitieux.

Il est donc proposé d'augmenter la cotisation 2019 des membres du Pôle métropolitain à 5,07 € par habitant et par an (le montant initial de 3,47 € était inchangé depuis 2013). Compte tenu de ce nouvel environnement financier plus contraignant, 2019 devrait se traduire par une première phase d'augmentation des ressources propres du Pôle métropolitain, qui devrait se poursuivre sur les exercices suivants.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2019, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire présenté en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

06 MARS 2019

Publié ou notifié le

06 MARS 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

ADOPTION COMPTE
DE GESTION 2018

N° CS2019-02

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

• **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M.
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre
FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET -
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-
François CICLET – M. Louis FAVRE**

ADOPTION COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Receveur a dressé le compte de gestion 2018 du Budget Principal du Pôle métropolitain du Genevois français à partir du budget primitif de l'exercice 2018 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats. Les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont également réalisés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du Budget Principal du receveur syndical

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

02 AVR. 2019

Publié ou notifié le

02 AVR. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

ADOPTION COMPTE
ADMINISTRATIF
2018

N° CS2019-03

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

• **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER –
 M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
 M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
 M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre
 FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
 MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET –
 M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-
 François CICLET – M. Louis FAVRE

ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français, le Président s'étant retiré de la séance,

Présentation est faite du compte administratif 2018 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français (selon les pièces annexées à la présente délibération).

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M 14						
Résultats reportés		1 117 469.49		7 916.27		1 125 385.76
Opérations de l'exercice	2 680 756.50	1 766 430.63	44 490.57	5 064.00	2 725 247.07	1 771 494.63
TOTAUX	2 680 756.50	2 883 900.12	44 490.57	12 980.27	2 725 247.07	2 896 880.39
Résultats de clôture		203 143.62	31 510.30			171 633.32
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		203 143.62	31 510.30			171 633.32
RESULTATS DEFINITIFS		203 143.62	31 510.30			171 633.32

Au **budget principal**, le résultat propre à l'exercice se situe à - 914 325.87 euros.

Avec la reprise des résultats de l'année 2017 du budget du Pôle métropolitain le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de 171 633.32 euros.

Fonctionnement :

- le taux de consommation du budget en charges de fonctionnement est de 90.23 % ;
- le taux de consommation du budget en frais de personnel est de 84.85 % ;
- le taux global de consommation du budget de fonctionnement est de 79.15 %.

En investissement le taux de consommation est de 57.95 %

En recettes de fonctionnement un montant de 1 766 430.63 euros a été perçu.

La différence des produits perçus autres que les participations des membres et les subventions est constituée principalement du report de l'exercice antérieur 2017.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **02 AVR. 2019**
Publié ou notifié le

02 AVR. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

AFFECTATION DES
RESULTATS 2018

N° CS2019-04

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

• **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. ~~Claudine MATHIEUX~~
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre
FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET -
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-
François CICLET – M. Louis FAVRE

AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Après avoir approuvé le compte administratif 2018 du budget du Pôle métropolitain du Genevois français, il est proposé au Comité syndical d'affecter les résultats de l'exercice 2018 de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat cumulé au 31.12.2018 en excédent de fonctionnement :

- 203 143.62 euros

Résultat cumulé au 31.12.2018 en déficit d'investissement :

- 31 510.30 euros

Affectation à l'excédent reporté au compte 002

- 171 633.32 euros

Affectation en recette d'investissement au 1068 (besoin de financement)

- 31 510.30 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2018 sur le Budget principal 2019 suivant la proposition ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

02 AVR. 2019

02 AVR. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



(Handwritten signature)

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

ADOPTION DES
COTISATIONS 2019
DES EPCI
MEMBRES

N° CS2019-05

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

• **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. ~~Gillaume MATHELIER~~ –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M.
Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre
FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET –
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-
François CICLET – M. Louis FAVRE

ADOPTION DES COTISATIONS 2019 DES EPCI MEMBRES

Monsieur le Président rappelle que pour pouvoir établir son budget, le comité syndical doit fixer le montant de contribution des membres.

En effet, l'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français indique que la contribution des membres aux dépenses du Pôle métropolitain est fixée chaque année par le Comité syndical. La contribution est fonction du nombre d'habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de l'EPCI membre, actualisée au 1er janvier de l'année de l'exercice et officialisée par une publication au Journal Officiel.

La contribution aux dépenses du syndicat est répartie entre les membres de la façon suivante :

- *Contribution de base : (x) centimes d'euros par habitant.*

L'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français conformément à l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la contribution des membres est obligatoire pour ces derniers pendant la durée du Pôle et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du Pôle l'ont déterminée.

Aussi, conformément au Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors du Comité syndical du 21 février 2019, Monsieur le Président propose de fixer la contribution des membres à 5.07 € par habitant pour le Budget Primitif (BP) 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur Hubert BERTRAND s'étant abstenu,

- **FIXE** la contribution des membres à 5.07 € par habitant pour l'exercice budgétaire 2019 ;
- **RETIENT** pour chaque membre, sa population totale, selon la définition de l'INSEE et la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires et à signer les documents y afférant pour procéder au recouvrement de ces contributions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **02 AVR. 2019**
Publié ou notifié le

02 AVR. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

ADOPTION DU
BUDGET PRIMITIF
2019

N° CS2019-06

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

• **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre
FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET -
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-
François CICLET – M. Louis FAVRE

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget Principal 2019.

Ce dernier s'équilibre

➤ en fonctionnement à

DEPENSES : 3 608 409.70 euros

RECETTES : 3 608 409.70 euros

➤ et en investissement à

DEPENSES : 64 600 euros

RECETTES : 64 600 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur Hubert BERTRAND s'étant abstenu,

- **APPROUVE** le Budget Principal 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

02 AVR. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

ACTUALISATION
DU TABLEAU DES
EMPLOIS

N° CS2019-07

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHÉLIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre
FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET –
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-
François CICLET – M. Louis FAVRE

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu les articles 5711-4 et 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS2018-10 en date du 22 mars 2018 portant approbation du tableau des emplois ;

Au vu des missions portées par le Pôle métropolitain et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2019, il est proposé de modifier le tableau des emplois afin de créer un poste d'Attaché Territorial dans le domaine de la communication pour accompagner le développement de la communication du Pôle métropolitain du Genevois français, notamment de la communication institutionnelle, de la promotion de nouveaux services pilotés par le Pôle métropolitain dans les domaines de la mobilité, de la transition écologique et du développement économique et de la formation.

Filière administrative :

Catégorie A

- 1 emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services du Pôle métropolitain (selon la strate démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants)
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'attaché principal territorial à détacher sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'attaché principal territorial
- 11 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché territorial

Catégorie B

- 1 emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur

Catégorie C :

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Filière technique :

Catégorie A

- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'ingénieur principal territorial
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'ingénieur territorial

L'ensemble de ces postes est récapitulé dans le tableau des emplois ci-dessous.

Les dépenses résultant de ces créations ou modifications sont inscrites aux crédits du chapitre globalisé 012 du Budget 2019.

Pôle métropolitain du Genevois français				
BUDGET PRINCIPAL				BP 2019
EMPLOI PERMANENT				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Dir Ets Publics 10 à 20 000 hts	A	1	1	
Total emplois fonctionnels		1	1	
Filière administrative				
Attaché principal	A	2	2	
Attaché	A	11	8	3
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B			
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1		
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1		
Total Filière administrative		17	12	3
Filière technique				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire
Ingénieur principal	A	2	2	
Ingénieur	A	1	1	1
Technicien supérieur territorial chef	B			
Technicien supérieur territorial principal	B			
Technicien supérieur territorial	B			
Contrôleur de travaux en chef	B			
Contrôleur principal de travaux	B			
Contrôleur territorial de travaux	B			
Agent de maîtrise principal	C			
Agent de maîtrise	C			
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	C			
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C			
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C			
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C			
Total Filière technique		3	3	
Total		21	16	4

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

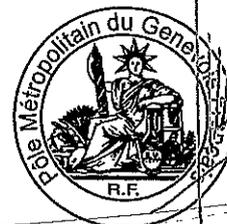
- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Anancy le 02 AVR. 2019
Publié ou notifié le

02 AVR. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

REGENERO :
TRANSFERT DES
MARCHES
D'ANNEMASSE
AGGLOMERATION
ET DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU
GENEVOIS

N° CS2019-08

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,
Convocation du : 14 mars 2019
Secrétaire de séance : Jean NEURY
Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

- **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre
FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET –
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-
François CICLET – M. Louis FAVRE**

**REGENERO :
TRANSFERT DES MARCHES D'ANNEMASSE AGGLOMERATION
ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**

Par délibération n°B-2017-229 du 26 septembre 2018, le Bureau communautaire d'Annemasse Agglo a approuvé l'adhésion à un groupement de commandes constitué avec la Communauté de Communes du Genevois en vue de la passation d'un marché relatif à l'opérateur généraliste de la Plateforme de Rénovation Energétique des logements nommée "REGENERO".

Annemasse Agglo a été désigné coordonnateur du groupement et, à ce titre, a conduit la procédure de passation du marché. A l'issue d'une procédure adaptée (article 28 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016) et par décision de la Commission d'Appel d'offres réunie le 10 avril 2018, le marché a été attribué à INNOVALES selon les prix unitaires mentionnés au bordereau des prix et pour un montant forfaitaire annuel de 33 000,00 € HT réparti entre Annemasse Agglo et la Communauté de Communes du Genevois.

Par délibération du Bureau communautaire n°B-2018-0103 du 2 mai 2018, le Président d'Annemasse Agglo en tant que représentant du coordonnateur du groupement, a été habilité à signer le marché.

Le marché, numéroté 18016, a été notifié à INNOVALES le 23/05/2018 pour une période initiale de 2 ans, reconductible 3 fois un an.

La plateforme REGENERO vise à accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique : elle permet d'apporter aux habitants une base d'informations disponibles via un site internet ainsi qu'un guichet unique d'accompagnement et d'orientation accessible par voie numérique, téléphonique et physique. Les porteurs de projets peuvent ainsi être guidés sur les dispositifs locaux adaptés à leur projet de rénovation.

Afin que l'ensemble des habitants du Genevois français puisse bénéficier d'un accompagnement similaire, les élus du Pôle métropolitain ont souhaité la mutualisation de ce service.

A cette fin Annemasse Agglo et la Communauté de communes du Genevois doivent transférer par voie d'avenant au Pôle métropolitain du Genevois français le marché qui encadre l'ensemble des missions de leur opérateur généraliste INNOVALES.

Le transfert sera effectif au 23 avril 2019. L'avenant et ses annexes financières produits en annexe du présent projet de délibération précisent les conditions du transfert du marché au Pôle métropolitain.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 au marché n°18016 ayant pour objet le transfert dudit marché au Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant n°1 et l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le **02 AVR. 2019**

Publié ou notifié le
02 AVR. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



[Handwritten signature]

Vertical column of small, illegible text on the left margin.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
COORDINATION ET
DE FINANCEMENT
DU SERVICE
METROPOLITAIN
DE PLATEFORME
TERRITORIALE DE
RENOVATION
ENERGETIQUE DES
LOGEMENTS
« REGENERO »

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

N° CS2019-09

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 27

Pouvoirs : 1

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. ~~Gillaume MATHIEUX~~
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre
FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET –
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-
François CICLET – M. Louis FAVRE

**ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE COORDINATION
ET DE FINANCEMENT DU SERVICE METROPOLITAIN DE
PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION
ENERGETIQUE DES LOGEMENTS « REGENERO »**

Annemasse-Les Voirons Agglomération et les Communautés de communes du Genevois et du Pays Bellegardien ont mis en œuvre depuis mars 2017 une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) des logements privés nommée REGENERO visant à accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique.

Dès le départ, REGENERO a été conçu pour être accessible à l'ensemble des collectivités membres du Pôle Métropolitain du Genevois français, dès lors qu'elles en exprimeraient le souhait, afin d'apporter à tous les habitants de ce territoire un niveau de conseils et d'accompagnement homogène.

Aujourd'hui, ce service est constitué :

- d'une base d'informations et de ressources techniques disponible via un site internet,
- d'un guichet unique d'accompagnement et d'orientation, accessible par voie numérique (mail), téléphonique et physique (rendez-vous et/ou permanence), permettant aux habitants d'être guidés vers les dispositifs adaptés, tout au long de leur projet de rénovation.

Conformément à sa feuille de route politique 2017-2020 qui prévoit d'organiser, par paliers successifs, un véritable service métropolitain de la transition énergétique : REGENERO, le Pôle métropolitain a accompagné les 3 EPCI impliqués dans la montée en puissance de ce service émergent en portant, notamment, toute la stratégie de communication autour de la marque REGENERO.

Aujourd'hui, afin de permettre à d'autres EPCI du Genevois français de proposer prochainement ce service à leurs habitants, Annemasse Agglo et la Communauté de Communes du Genevois transfèrent au Pôle métropolitain du Genevois français le marché qui encadre l'ensemble des missions assurées par l'opérateur généraliste du service REGENERO.

Dès lors, il importe de définir les conditions organisationnelles et financières qui régissent les liens entre le Pôle métropolitain du Genevois français, l'opérateur généraliste titulaire du marché transféré, et les EPCI bénéficiaires des prestations exécutées par cet opérateur : c'est l'objet de la convention ci-annexée à ce projet de délibération. Cette délibération est établie, à ce stade, entre le Pôle métropolitain du Genevois français, Annemasse-Les Voirons Agglomération et la Communauté de communes du Genevois français.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de coordination et de financement du service métropolitain de Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique des logements « REGENERO » entre le Pôle métropolitain du Genevois français, Annemasse-Les Voirons Agglomération et la Communauté de Communes du Genevois ;
- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention et tout document s'y référant.

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20190321-CS2019_09-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le **02 AVR. 2019**
Publié ou notifié le

02 AVR. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
L'OBSERVATOIRE
STATISTIQUE
TRANSFRONTALIER

N° CS2019-10

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

- **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre
FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET -
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-
François CICLET – M. Louis FAVRE**

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER

L'Observatoire statistique transfrontalier (OST) de l'espace franco-valdo-genevois a été créé en 2001 par mandat du Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG). L'OST repose sur une collaboration des instituts statistiques français (INSEE Auvergne Rhône-Alpes) et genevois (Office cantonal de la statistique de Genève, OCSTAT). Il a pour objectifs de réaliser un suivi et une analyse prospective des évolutions, notamment démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier aux deux échelles suivantes : l'espace franco-valdo-genevois (départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et cantons de Genève et de Vaud) et l'agglomération transfrontalière (canton de Genève, district de Nyon et zone d'emploi du Genevois français).

Les travaux de l'INSEE dans le cadre de l'OST comprennent la publication annuelle d'une synthèse annuelle retraçant les évolutions démographiques et économiques de l'espace franco-valdo-genevois, la publication d'analyses propres à certaines problématiques de l'espace transfrontalier, la diffusion de séries statistiques documentées sur le site de l'OST (www.strategie-francosuisse.net) et la réponse à des besoins particuliers exprimés par les partenaires. L'OST constitue ainsi une source indispensable de données et d'analyses transfrontalières. Il implique un partenariat fort des autorités publiques françaises et suisses, partenaires du Grand Genève et du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Le programme de travail est validé par un comité de pilotage transfrontalier.

Une convention cadre pluriannuelle est établie entre les partenaires français et suisses de l'OST (République et canton de Genève, République française, Conseil régional Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie). Chaque année, une convention spécifique fixe les modalités de cofinancement entre les partenaires français afin de prendre en charge les travaux précisés dans le programme de travail annuel annexé à chaque convention.

Il s'agit ici de d'adopter une nouvelle convention cadre dont le projet est annexé à la présente délibération. Ce projet de convention porte sur la période 2019-2024 et définit les missions et modalités d'organisation de l'OST sur 5 ans. Le financement des travaux de l'OST fera l'objet de conventions financières annuelles, définissant le budget annuel et les participations des différents membres. Le montant annuel de la participation financière du Pôle métropolitain est estimé en moyenne à près de 25 000 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat 2019-2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
INNOVALES

N° CS2019-11

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

- **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre
FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET -
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-
François CICLET – M. Louis FAVRE**

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC INNOVALES

Le Pôle métropolitain du Genevois français a initié une politique de développement économique depuis novembre 2013. Il s'agit de construire un territoire durable et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés. Sept domaines d'excellence économiques prioritaires ont été définis parmi lesquels l'habitat durable et les solidarités.

Le Genevois français connaît un rythme et un volume de production annuelle de logements exceptionnels en Auvergne-Rhône-Alpes (près de 3 900 logements neufs par an depuis 10 ans). Si l'on prend en compte les enjeux de rénovation du parc ancien (30% à 40% du parc à rénover), le marché de l'habitat durable, notamment de l'écorénovation et des nouvelles énergies dédiées à l'habitat, est particulièrement porteur et dynamique sur notre territoire. Aujourd'hui, plus de 10% des actifs du Genevois français travaillent dans le secteur du BTP. Le territoire est par ailleurs doté d'une base artisanale solide et d'entreprises leaders dans les différentes filières concernées.

L'ambition est de faire du Genevois français un territoire d'innovations et d'expérimentations appliquées à l'habitat durable, aux énergies renouvelables dédiées à l'habitat, lui permettant par la même occasion d'atteindre ses objectifs en matière de transition énergétique dans le cadre de la démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPOS).

En parallèle, le Pôle métropolitain souhaite développer une économie sociale et solidaire (ESS), à travers l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale. L'enjeu réside dans la faculté à fédérer et animer les forces vives de l'ESS afin de constituer un effet levier générateur de croissance économique et d'emplois durables dans le Genevois français.

Le partenariat développé entre le Pôle métropolitain et InnoVales a pour objectif de confier à ce Pôle Territorial de Coopération Economique, l'accompagnement des collectivités, des acteurs économiques, porteurs de projets et citoyens, dans le développement économique de l'habitat durable et de l'ESS à l'échelle du Genevois français.

Le rapport d'activités 2018 InnoVales, la convention d'objectifs pour la période 2019-2021 et la nouvelle feuille de route pour l'année 2019, sont annexés à la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs 2019-2021 et le programme d'actions avec l'association InnoVales pour l'année 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 77 381 € à l'association InnoVales pour l'année 2019 selon les modalités fixées dans le projet de convention annexé à la présente délibération.
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le **02 AVR. 2019**

Publié ou notifié le

02 AVR. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
OUTDOOR SPORTS
VALLEY

N° CS2019-12

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

• **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHÉLIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre
FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET –
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-
François CICLET – M. Louis FAVRE**

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC OUTDOOR SPORTS VALLEY

Le Pôle métropolitain du Genevois français porte une stratégie de développement économique avec un véritable enjeu de développement autour du domaine d'excellence des sports outdoor, au fort potentiel au regard du nombre d'acteurs, des emplois, des sites d'exploitation, et des besoins identifiés dans le Genevois français autour de la fabrication, de la réparation, des services aux industries, du développement numérique liés aux sports outdoor.

Le Pôle métropolitain a initié depuis 2016 un partenariat avec le cluster régional Outdoor Sport Valley (OSV) afin d'animer le réseau d'entreprises et de partenaires sur le volet sports outdoor. Soutenu par la région Auvergne Rhône Alpes, ce cluster régional a pour vocation de fédérer, représenter et contribuer au développement économique des entreprises de l'industrie et services aux industries dédiés aux sports. Ce cluster compte 450 membres représentant près de 600 marques de sport, plus de 7 700 emplois, et près de 1,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Depuis 2016, OSV a lancé le réseau « Base Camp » avec aujourd'hui, 3 bâtiments répartis sur les 2 Savoies dédiés à l'accueil et l'accompagnement de l'entrepreneuriat innovant dans la filière outdoor. En 2019, un nouveau Base Camp devrait voir le jour à Grenoble. L'objectif est d'étendre ce réseau à l'échelle régionale et créer des liens entre créateurs d'entreprises et membres ou partenaires du réseau OSV. Cet écosystème est mis à profit du Genevois français grâce à l'organisation d'événements favorisant l'innovation, l'accompagnement à l'intégration du réseau régional, la mise en place d'appels à projets.

A partir des champs d'intervention du cluster OSV, un programme d'actions spécifique et adapté au territoire du Genevois français a été élaboré avec les différents acteurs économiques du territoire : il fait l'objet d'une présentation en annexe du projet de convention.

Deux axes d'intervention sont privilégiés pour le nouveau plan d'actions :

- **la structuration de la filière sport sur le Genevois français** en facilitant pour les jeunes et futures entreprises l'accès aux services OSV mutualisés, la recherche de financement nationaux, régionaux, le parrainage, l'accès aux différents procédés d'incubation et d'accompagnement du territoire, le partage d'une culture économique commune, en participant aux événements économiques du Pôle métropolitain du Genevois français, en soutenant les actions dédiées aux sports développées par Chablais Léman Développement ;

- **l'accompagnement à l'innovation et la promotion de l'entrepreneuriat innovant** : OSV développe un réseau de partenaires scientifiques, académiques et industriels afin d'encourager l'innovation au sein de l'industrie outdoor. A travers l'organisation du salon Digital cross Outdoor sur le Genevois français, ce réseau permet aux acteurs du Genevois français de promouvoir leur offre, de développer l'activité, et au Genevois français de rayonner à l'échelle franco-suisse. Ce même réseau, appuyé par l'ingénierie de l'incubateur d'OSV Annecy Base Camp, vient soutenir une action phare du Genevois français : le hackathon franco-suisse dédié au numérique et au sport. En 2018, 11 porteurs de projets ont pu se développer dans la région à l'issue de l'événement. Pour 2019, 12 à 14 porteurs de projets sont attendus pour plus de 150 participants.

Le Pôle métropolitain soutiendra le plan d'actions d'OSV pour le Genevois français à hauteur de 18 000 € sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, via une convention financière et d'objectifs, annexée à la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs et de partenariat, annexé à la présente délibération, avec Outdoor Sports Valley (OSV) relative à l'animation de la filière sports outdoor à l'échelle du Genevois français sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 18 000 € à OSV pour l'animation de la filière Sports à l'échelle du Genevois français sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

02 AVR. 2019

Publié ou notifié le

02 AVR. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

MOTION DU COMITE
SYNDICAL DU POLE
METROPOLITAIN
CONCERNANT
L'ARRET DE LA
DIFFUSION DES
CHAINES DE LA RTS
EN ZONE
FRONTALIERE

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

N° CS2019-13

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 1

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

- **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre
FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET –
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-
François CICLET – M. Louis FAVRE**

**MOTION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN
CONCERNANT L'ARRET DE LA DIFFUSION DES CHAINES DE
LA RTS EN ZONE FRONTALIERE**

La Confédération suisse abandonne la technologie de diffusion numérique terrestre qui permettait aux zones frontalières de capter la Radio Télévision Suisse (RTS). Ainsi, dès le 3 juin, des milliers de foyers Genevois français ne capteront plus les chaînes de télévision suisses. L'accès des chaînes nationales suisses dans les régions limitrophes ne sera désormais réservé qu'aux seuls détenteurs de la nationalité suisse, à la condition de s'abonner chez un opérateur ou d'opter pour le satellite.

Cette décision unilatérale de l'audiovisuel public suisse (SSR) privera de nombreux foyers résidant sur la frontière d'un accès apprécié aux programmes de la Télévision publique suisse. C'est un signal très regrettable dans notre agglomération transfrontalière : à l'arrêt d'un service qui participe au lien entre les citoyens français et suisses du Grand Genève et plus globalement de l'espace lémanique s'ajoute la discrimination entre usagers, seuls les résidents en France de nationalité suisse disposeront d'une solution alternative pour regarder les programmes de la RTS.

Le Pôle métropolitain du Genevois français est engagé, aux côtés du Canton de Genève et du Canton de Vaud, dans la construction d'une agglomération solidaire. Si les collaborations transfrontalières s'incarnent d'abord dans la réalisation d'infrastructures de mobilité et la création de services aux citoyens, notre action passe aussi par une communication dédiée au vivre-ensemble et à la reconnaissance d'une identité chère à notre bassin de vie transfrontalier. Ainsi, le Grand Genève porte l'émission « Ensemble » diffusée par Léman Bleu, programme consacré à l'actualité transfrontalière du Grand Genève.

L'accès aux programmes radiophoniques et télévisuels de chaque côté de la frontière constitue un vecteur d'échanges et de partage précieux pour nos habitants français et suisses à l'heure des tentations de repli sur soi. C'est un vecteur fort d'identité partagée à l'échelle du Grand Genève qui compte désormais plus d'un million d'habitants et plus largement encore à l'échelle de l'espace lémanique qui compte plus de 2 millions d'habitants. C'est aussi un élément qui participe au rayonnement de la francophonie et à l'échange culturel entre nos pays.

C'est pourquoi la décision de la SSR est éminemment dommageable en ce qu'elle limite sa capacité de rayonnement et érige des barrières entre voisins d'un même territoire, en totale contradiction avec les efforts menés depuis des années par les acteurs suisse et français pour atténuer les effets de la frontière.

Si l'abandon de la TNT s'inscrit dans un contexte général de recherche d'économie de la part de l'opérateur, le maintien d'un égal accès au service de la RTS sur le périmètre du Genevois français reste malgré tout un enjeu de lien social fort entre les habitants de notre bassin de vie. Il s'agit bien de garantir un égal accès au service à tous les habitants du Grand Genève en s'appuyant sur les technologies disponibles.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** cette motion de soutien pour le maintien d'un égal accès aux chaînes de la RTS dans tout le périmètre de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à saisir sur cette base les dirigeant(e)s de la SSR et les représentant(es) des différentes autorités françaises et suisses concernées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

02 AVR. 2019

02 AVR. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :
ADMINISTRATION
GENERALE

Séance du 26 avril 2019

N° CS2019-14

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six avril à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 19 avril 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel
BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT –
M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves
MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude
BARBIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Marin GAILLARD

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume
MATHELIER – M. Jean-Claude CHARLIER, suppléant
de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant
de Mme Judith HEBERT – M. Jean-Luc BOCQUET,
suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Roland
LAVERRIERE, suppléant de M. Louis FAVRE

- Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin
GAILLARD – M. Jean NEURY donne pouvoir à M. Pierre
FILLON

- **Délégués excusés :**

M. Guillaume MATHELIER –

Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE – M. Gilbert ALLARD

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet au vote du Comité syndical l'approbation du procès-verbal de la réunion du 21 février 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 21 février 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 03/05/19

Publié ou notifié le 03/05/19

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 avril 2019

ADOPTION DU
RAPPORT
D'ACTIVITE 2018 DE
LA MOT

N° CS2019-15

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six avril à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 19 avril 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel
BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT –
M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves
MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude
BARBIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume
MATHELIER – M. Jean-Claude CHARLIER, suppléant
de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant
de Mme Judith HEBERT – M. Jean-Luc BOCQUET,
suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Roland
LAVERRIERE, suppléant de M. Louis FAVRE

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin
GAILLARD – M. Jean NEURY donne pouvoir à M. Pierre
FILLON

- **Délégués excusés :**

M. Guillaume MATHELIER –

Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE – M. Gilbert ALLARD

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA MOT

Créée en 1997 par le gouvernement français, d'abord sous la forme d'une coordination interministérielle, puis comme association (loi 1901), la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) possède un double statut, interministériel et associatif, unique en Europe. La MOT a pour mission d'apporter une aide opérationnelle aux porteurs de projets et, plus globalement, aux territoires transfrontaliers. Elle est au service des acteurs de la coopération : collectivités et leurs groupements, agences et réseaux, services centraux et déconcentrés des États, parlementaires, organismes publics et entreprises, institutions européennes, société civile ; et plus particulièrement, parmi tous ces acteurs, ses membres et ses partenaires financiers.

La MOT constitue un observatoire transfrontalier qui permet de connaître la situation aux frontières. Elle joue un rôle d'interface entre les administrations françaises et leurs interlocuteurs dans les pays voisins et en Europe, ce qui facilite l'émergence des projets transfrontaliers.

L'action de la MOT est encadrée par un programme partenarial décidé par ses membres. Le positionnement « multiniveaux » de la MOT, local, régional, national et européen, permet un dialogue structuré entre les autorités nationales et européennes, et les acteurs locaux et régionaux : la MOT accompagne les territoires transfrontaliers et les acteurs de la coopération dans leurs projets. Elle met en réseau les acteurs et facilite l'échange d'expériences entre les territoires. Elle identifie les obstacles et recherche les solutions aux bons niveaux.

Elle accompagne le niveau national pour une meilleure prise en compte des territoires transfrontaliers dans les politiques publiques. Elle est un outil d'information, d'appui, de formation et de diffusion. Elle accompagne sur chaque frontière la coordination des États frontaliers.

Elle fait entendre la voix des territoires transfrontaliers en Europe. Elle contribue à la prise en compte de leur spécificité dans les programmes et les législations communautaires. Ces actions passent par des partenariats avec les institutions européennes, ainsi qu'avec d'autres organismes œuvrant pour la coopération en Europe et dans le Monde.

Le rapport d'activité 2018 de la MOT a été exposé lors de son Assemblée générale, tenue conjointement avec sa conférence annuelle les 20 et 21 mars à Annemasse et à Genève. Cet événement a réuni 140 participants, à l'invitation d'Annemasse Agglo, du Pôle métropolitain du Genevois Français, du GLCT du Grand Genève et de la République et Canton de Genève, membres du réseau. Autour des instances de l'association, une conférence sur le thème des investissements transfrontaliers, et des visites de terrain, ont été organisées.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 03/05/19

Publié ou notifié le 03/05/19

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 avril 2019

ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU
MARCHE DE
PRESTATIONS
SIMILAIRES DE LA
PLATEFORME DE
RENOVATION
ENERGETIQUE DES
LOGEMENTS
« REGENERO »

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six avril à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 19 avril 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel
BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT –
M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves
MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude
BARBIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume
MATHELIER – M. Jean-Claude CHARLIER, suppléant
de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant
de Mme Judith HEBERT – M. Jean-Luc BOCQUET,
suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Roland
LAVERRIERE, suppléant de M. Louis FAVRE

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin
GAILLARD – M. Jean NEURY donne pouvoir à M. Pierre
FILLON

N° CS2019-16

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 3

- **Délégués excusés :**

M. Guillaume MATHELIER –

Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE – M. Gilbert ALLARD

**ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ
DE PRESTATIONS SIMILAIRES DE LA PLATEFORME DE
RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS
« REGENERO »**

Le service REGENERO vise à accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique.

Cette « plateforme » permet d'apporter aux habitants une base d'informations disponibles via un site internet ainsi qu'un guichet unique d'accompagnement et d'orientation accessible par voie numérique, téléphonique et physique. Les porteurs de projets peuvent ainsi être guidés sur les dispositifs locaux adaptés à leur projet de rénovation, et accompagnés dans toutes les phases de leur démarche.

Par délibération n°B-2017-229 du 26 septembre 2018, le Bureau communautaire d'Annemasse Agglo a approuvé l'adhésion à un groupement de commandes constitué avec la Communauté de Communes du Genevois en vue de la passation d'un marché relatif à l'opérateur généraliste de la Plateforme de Rénovation Énergétique des logements REGENERO.

Annemasse Agglo a été désigné coordonnateur du groupement et, à ce titre, a conduit la procédure de passation du marché.

A l'issue d'une procédure adaptée (article 28 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016) et par décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 avril 2018, le marché a été attribué à INNOVALES selon les prix unitaires mentionnés au bordereau des prix et pour un montant forfaitaire annuel de 33 000,00 € HT réparti entre Annemasse Agglo et la Communauté de communes du Genevois.

Par délibération du Bureau communautaire n°B-2018-0103 du 2 mai 2018, le Président d'Annemasse Agglo en tant que représentant du coordonnateur du groupement, a été habilité à signer le marché.

Le marché, numéroté 18016, a été notifié à INNOVALES le 23 mai 2018 pour une période initiale de 2 ans, reconductible 3 fois un an.

Afin que l'ensemble des habitants du Genevois français puisse bénéficier d'un accompagnement similaire, les élus du Pôle métropolitain se sont prononcés lors du Comité syndical du 21 mars 2019 en faveur de la reprise et de la mutualisation de ce service.

Un avenant quadripartite a été passé entre Annemasse Agglo, la Communauté de communes du Genevois, le Pôle métropolitain du Genevois français et INNOVALES afin de transférer au Pôle métropolitain à compter du 23 avril 2019 le marché initialement conclu en groupement par Annemasse Agglo et la Communauté de communes du Genevois.

Le marché ainsi transféré prévoit expressément la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article 30-I 7° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 (article R2122-7 du code de la commande publique), un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires, pendant une durée de 3 ans à compter de la notification du marché.

Sur ce fondement, le Pôle métropolitain a sollicité INNOVALES pour réaliser des prestations similaires, afin de répliquer les prestations déjà réalisées pour le compte d'Annemasse Agglo et de la Communauté de communes du Genevois à d'autres membres du Pôle métropolitain, à savoir :

- la Communauté d'Agglomération Thonon Agglo ;
- la Communauté d'Agglomération Pays de Gex Agglo ;
- la Communauté de communes du Pays Rochois ;
- la Communauté de communes Faucigny-Glières ;
- la Communauté de communes Arve et Salève.

Ce nouveau marché suit les conditions d'exécution du marché initial :

- il est conclu pour une période initiale courant du 23 mai 2019 au 22 mai 2020, reconductible ensuite 3 fois un an ;
- il est passé sous une forme de prix mixte, à savoir des prestations payées à prix forfaitaire pour un forfait annuel de 97 350 € HT et des prestations réalisées sur émission de bons de commande sur la base du bordereau des prix unitaires, sans minimum ni maximum de commande.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** le marché de prestations similaires d'Opérateur généraliste de la plateforme de rénovation énergétique des logements « REGENERO » à INNOVALES pour un montant forfaitaire annuel de 97 350 € HT et selon les prix unitaires du bordereau des prix ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer le marché ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 611 du budget du Pôle métropolitain.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 03/05/19

Publié ou notifié le 03/05/19

Le Président,
Jean DENAIS



(Handwritten signature in blue ink)

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 avril 2019

CONVENTION DE
COORDINATION ET
DE FINANCEMENT DU
SERVICE
METROPOLITAIN DE
PLATEFORME
TERRITORIALE DE
RENOVATION
ENERGETIQUE DES
LOGEMENTS
« REGENERO »
ENTRE LE POLE
METROPOLITAIN DU
GENEVOIS
FRANÇAIS, PAYS DE
GEX AGGLO,
THONON AGGLO, LES
COMMUNAUTES DE
COMMUNES DU PAYS
ROCHOIS, ARVE ET
SALEVE, FAUCIGNY-
GLIERES

N° CS2019-17

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six avril à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 19 avril 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel
BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT –
M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves
MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude
BARBIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume
MATHELIER – M. Jean-Claude CHARLIER, suppléant
de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant
de Mme Judith HEBERT – M. Jean-Luc BOCQUET,
suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Roland
LAVERRIERE, suppléant de M. Louis FAVRE

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin
GAILLARD – M. Jean NEURY donne pouvoir à M. Pierre
FILLON

- **Délégués excusés :**

M. Guillaume MATHELIER –

Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE – M. Gilbert ALLARD

CONVENTION DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DU SERVICE METROPOLITAIN DE PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS « REGENERO » ENTRE LE POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS, PAYS DE GEX AGGLO, THONON AGGLO, LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS, ARVE ET SALEVE, FAUCIGNY-GLIERES

Annemasse Agglo et les communautés de communes du Genevois et du Pays Bellegardien ont mis en œuvre depuis mars 2017 une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) des logements privés nommée REGENERO visant à accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique.

Dès le départ, REGENERO a été conçue pour être accessible à l'ensemble des collectivités membres du Pôle Métropolitain du Genevois français, dès lors qu'elles en exprimeraient le souhait, afin d'apporter à tous les habitants de ce territoire un niveau de conseils et d'accompagnement homogène.

Aujourd'hui, ce service est constitué :

- d'une base d'informations et de ressources techniques disponible via un site internet,
- d'un guichet unique d'accompagnement et d'orientation, accessible par voie numérique (mail), téléphonique et physique (rendez-vous et/ou permanence), permettant aux habitants d'être guidés vers les dispositifs adaptés, tout au long de leur projet de rénovation.

Conformément à sa feuille de route politique 2017-2020 qui prévoit d'organiser, par paliers successifs, un véritable service métropolitain de la transition énergétique : REGENERO, le Pôle métropolitain a accompagné les 3 EPCI impliqués dans la montée en puissance de ce service émergent en portant, notamment, toute la stratégie de communication autour de la marque REGENERO.

Aujourd'hui, afin de permettre à d'autres EPCI du Genevois français de proposer prochainement ce service à leurs habitants, Annemasse Agglo et la Communauté de communes du Genevois ont transféré au Pôle métropolitain du Genevois français le marché qui encadre l'ensemble des missions assurées par l'opérateur généraliste du service REGENERO : ce transfert est effectif depuis le 23 avril 2019.

Grâce à ce transfert, le Pôle métropolitain, par l'intermédiaire d'un marché de prestations similaires attribué à l'opérateur du marché sus-cité, ouvre à ses autres EPCI la possibilité de bénéficier de cette prestation.

Dès lors, il importe de définir les conditions organisationnelles et financières qui régissent les liens entre le Pôle métropolitain, l'opérateur généraliste titulaire du marché élargi, et les EPCI bénéficiaires des prestations exécutées par cet opérateur : c'est l'objet de la convention annexée à la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de coordination et de financement du service métropolitain de plateforme territoriale de rénovation énergétique pour le marché relatif à l'opérateur généraliste de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique des logements « REGENERO » entre le Pôle métropolitain du Genevois français et ses EPCI membres (Pays de Gex Agglo, Thonon Agglomération, les Communautés de communes du Pays Rochois, Arve et Salève, Faucigny-Glières).
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 03/05/19

Publié ou notifié le 03/05/19

Le Président,
Jean DENAIS



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean DENAIS", is written over the seal and extends downwards and to the right.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :
ADHESION A ATMO

Séance du 26 avril 2019

N° CS2019-18

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six avril à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 19 avril 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel
BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT –
M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves
MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude
BARBIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Marin GAILLARD

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume
MATHELIER – M. Jean-Claude CHARLIER, suppléant
de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant
de Mme Judith HEBERT – M. Jean-Luc BOCQUET,
suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Roland
LAVERRIERE, suppléant de M. Louis FAVRE

- Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin
GAILLARD – M. Jean NEURY donne pouvoir à M. Pierre
FILLON

- **Délégués excusés :**

M. Guillaume MATHELIER –

Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE – Gilbert ALLARD

ADHESION A ATMO

Selon l'article L.221-3 du Code de l'environnement, il est fait obligation à l'Etat de confier la surveillance de l'air à un organisme agréé qui « associe, de façon équilibrée, des représentants de l'Etat et de l'ADEME, des collectivités territoriales et de leurs groupements [...] ». Dans la Région Auvergne Rhône-Alpes, ce rôle est assuré par "ATMO Auvergne Rhône-Alpes", structure associative, dont le financement, aux termes de l'article R.221-10 du code de l'environnement, est "assuré principalement par des subventions de l'Etat et des collectivités ou des contributions des personnes morales membres de l'organisme".

Dans ce contexte, pour bénéficier du partenariat et de l'expertise d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes, il convient d'en être membre, et de contribuer à son financement en versant une cotisation annuelle.

L'observatoire régional pour la qualité de l'air "ATMO Auvergne Rhône-Alpes" est devenu un partenaire incontournable de la transition énergétique du Genevois français, depuis 2012 avec l'élaboration du rapport "Qualité de l'air du Grand Genève", puis avec les projets INTERREG "G²AME" (Grand Genève Air Modèle Emissions) et "PACT'Air" (Programme d'Actions Transfrontalier pour l'Air du Grand Genève).

En 2018, trois intercommunalités du Genevois français étaient membres d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes : Thonon Agglomération, Annemasse Agglo et Pays de Gex Agglo. Le principe d'une adhésion du Pôle métropolitain en 2019, en substitution des EPCI membres, a été validé dès 2018 au terme d'une réflexion menée par la Conférence « Transition énergétique ».

Le montant de cette adhésion se monte à près de 72 500 € en 2019. Ce montant correspond à l'application du tarif de base des EPCI de « moins de 250 000 habitants » (0,1724€ par habitant) aux 420 000 habitants du Genevois français.

L'adhésion permet d'assurer tous les services de bases destinés aux collectivités adhérentes (membres) de l'observatoire. A leur demande, les EPCI membres du Genevois français peuvent solliciter une expertise particulière (étude d'impact, opérations de sensibilisation, mesures spécifiques, ...) sur la base des tarifs adhérents, les coûts afférents étant versés directement par les EPCI bénéficiaires.

Dès l'adhésion effective, il appartiendra au Pôle métropolitain de désigner son représentant politique au sein des instances d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion du Pôle métropolitain à l'Observatoire régional de la qualité de l'air "ATMO Auvergne Rhône-Alpes" ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires à cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 03/05/19

Publié ou notifié le 03/05/19

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 avril 2019

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
MISE A
DISPOSITION DE
SERVICES ET DE
MOYENS ENTRE
ANNEMASSE
AGGLO ET LE POLE
METROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANÇAIS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six avril à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 19 avril 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel
BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT –
M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves
MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude
BARBIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume
MATHELIER – M. Jean-Claude CHARLIER, suppléant
de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant
de Mme Judith HEBERT – M. Jean-Luc BOCQUET,
suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Roland
LAVERRIERE, suppléant de M. Louis FAVRE

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin
GAILLARD – M. Jean NEURY donne pouvoir à M. Pierre
FILLON

N° CS2019-19

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 3

- **Délégués excusés :**

M. Guillaume MATHELIER –

Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE – Gilbert ALLARD

ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ET DE MOYENS ENTRE ANNEMASSE AGGLO ET LE POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

Le Pôle métropolitain incarne un nouveau levier pour assurer la cohérence du développement du Genevois français : le territoire compte déjà plus de 420 000 habitants, 116 000 emplois et 18 000 entreprises. La création du Pôle métropolitain permet de renforcer les capacités d'action dans les domaines essentiels que sont la mobilité, l'aménagement du territoire et la transition énergétique, le développement économique. Le Pôle métropolitain constitue l'interlocuteur principal des collectivités françaises et suisses pour relever les défis frontaliers et transfrontaliers du Grand Genève et du Genevois français.

Compte tenu de la proximité des administrations du Pôle métropolitain et d'Annemasse Agglo, les services de l'ARC, puis du Pôle métropolitain, ont été associés à l'élaboration du schéma de mutualisation d'Annemasse Agglomération 2014-2020. A l'issue de cette démarche, Annemasse Agglo a mis à disposition du Pôle métropolitain ses services Archives et Commande publique à travers la prise de conventions ad hoc dès 2017. Une démarche similaire est engagée afin de mutualiser à court terme le service référent qui veille à la bonne observation du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Parallèlement, le Pôle métropolitain, confronté à la saturation de ses locaux au regard du développement de ses effectifs, a recherché dès 2018 des opportunités en termes de locaux pour établir son siège administratif. Annemasse Agglo s'est porté acquéreur de locaux disponibles sur l'Etoile Annemasse, au 15 bis avenue Emile Zola, bâtiment Antares et propose de mutualiser cette surface avec le Pôle métropolitain : il s'agit d'un demi-plateau de 284 m² au 3^e étage, composé de 8 pièces (hors sanitaires, couloirs, local serveur, local reprographie, entretien/stockage...), plus un plateau brut non aménagé de 75 m², aménageables d'ici la fin de l'année 2019, portant la surface totale à 360m².

En proximité immédiate de la gare et du siège d'Annemasse Agglo, ce bien offre une prestation de qualité complétée par des parkings en souterrain et un local vélo. Les locaux sont fonctionnels et modernes. Ils peuvent être investis rapidement et accueillir l'effectif du Pôle métropolitain. La proximité d'Annemasse Agglo offre des gisements de mutualisation importants (informatique, archivage, services supports, salles de réunions, expertises techniques, etc.). Enfin, l'implantation au centre d'Annemasse offre toutes les facilités en matière de services et d'accès aux transports en commun (Léman express, tram, Voie Verte).

A travers le projet de convention annexé au présent projet de délibération, il s'agit au-delà de la mise à disposition des services évoqués, de mettre ces locaux à disposition du Pôle métropolitain. Annemasse Agglo assure l'exploitation et la mise à disposition du matériel et des locaux. En contrepartie, le Pôle métropolitain devra lui rembourser les frais d'exploitation du matériel et de locaux induits par son utilisation : ceux-ci sont estimés à près de 60 000 € HT annuels.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de services et de moyens entre Annemasse Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** le Président à finaliser et signer cette convention et les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 03/05/19
Publié ou notifié le 03/05/19

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 avril 2019

CONVENTION
D'ADHESION AU
SERVICE DE
MEDECINE
PREVENTIVE DU
CENTRE DE
GESTION DE LA
HAUTE-SAVOIE

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six avril à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 19 avril 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

N° CS2019-20

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 3

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel
BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT –
M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves
MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude
BARBIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume
MATHELIER – M. Jean-Claude CHARLIER, suppléant
de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant
de Mme Judith HEBERT – M. Jean-Luc BOCQUET,
suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Roland
LAVERRIERE, suppléant de M. Louis FAVRE

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin
GAILLARD – M. Jean NEURY donne pouvoir à M. Pierre
FILLON

• **Délégués excusés :**

M. Guillaume MATHELIER –

Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE – Gilbert ALLARD

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE -SAVOIE

Vu les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 22, 26-1 et 108-2 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 03/05/19

Publié ou notifié le 03/05/19

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 juin 2019

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2019-21

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 2

L'an deux mil dix-neuf le vingt-huit juin à douze heures
trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni
à Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 juin 2019

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE
– M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND –
M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND –
M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre
FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY –
M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI –
M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET –
M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume
MATHELIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel
RAPHOZ – M. Jean-Luc BOQUET, suppléant de
M. Antoine VIELLIARD – Mme Marie-Antoinette
MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Marc MENEGHETTI donne pouvoir à M. Pierre-Jean
CRASTES – Mme Muriel BENIER donne pouvoir à
M. Christophe BOUVIER

• **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –
M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER –
Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT –
M. Daniel RAPHOZ – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEGHETTI – M. Sébastien MAURE – M. Patrick
PERREARD – M. Régis PETIT**

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet au vote du Comité syndical l'approbation les procès-verbaux des réunions des 21 mars 2019 et 26 avril 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** les procès-verbaux des réunions des 21 mars 2019 et 26 avril 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

09 JUL. 2019

Publié ou notifié le

09 JUL. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 juin 2019

ACCORD SUR LES
PRESTATIONS
RELATIF AU PROJET
D'AGGLOMERATION
N°3

L'an deux mil dix-neuf le vingt-huit juin à douze heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 juin 2019

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents :

N° CS2019-22

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 2

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ - M. Jean-Luc BOQUET, suppléant de M. Antoine VIELLIARD – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Marc MENEGHETTI donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Muriel BENIER donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –
M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER –
Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT –
M. Daniel RAPHOZ – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEGHETTI – M. Sébastien MAURE – M. Patrick
PERREARD – M. Régis PETIT**

ACCORD SUR LES PRESTATIONS RELATIF AU PROJET D'AGGLOMERATION N°3

Vu la délibération CS 2016.54 du 17 novembre 2016 de l'Arc Syndicat mixte approuvant le projet de territoire du Grand Genève 2016-2030 et le projet d'agglomération de 3^{ème} génération,

Vu la décision du 24 novembre 2016 du GLCT Grand Genève de valider le projet de territoire du Grand Genève 2016-2030 et le projet d'agglomération de 3^{ème} génération,

Vu le rapport d'évaluation du 14 septembre 2018 du Conseil fédéral relatif aux Projets d'agglomération de 3^{ème} génération,

Le 8 décembre 2016, la République et Canton de Genève, la Ville de Genève, le Canton de Vaud, le Conseil régional du District de Nyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de l'Ain, le Conseil départemental de la Haute-Savoie et l'ARC Syndicat mixte ont signé la Charte du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 qui sert de référence au projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 3^{ème} génération. A travers cette signature, les différents partenaires se sont engagés à mettre en œuvre le Projet d'agglomération dans le cadre des procédures décisionnelles de leurs entités respectives.

L'ensemble des mesures inscrites au Projet d'agglomération de 3^{ème} génération vise une coordination de l'urbanisation et des transports en intégrant l'aspect environnement. Conformément à la loi sur le fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA ; RS 725.13), la Confédération suisse participe au financement de mesures qui améliorent les infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations.

À la suite des discussions avec la Confédération, le GLCT Grand Genève est invité à signer l'Accord sur les prestations en tant que « collectivité régionale », sous réserve de la validation par son assemblée délibérante.

L'accord sur les prestations règle le cofinancement par la Confédération suisse des mesures du projet d'agglomération de 3^{ème} génération. Il comprend les mesures cofinancées par la Confédération, les mesures entièrement assumées par les maîtres d'ouvrage, les mesures d'urbanisation concourant à la cohérence globale du Projet et à l'obtention des cofinancements de la Confédération. Cet accord est donc établi entre la Confédération suisse, le Canton de Genève, le Canton de Vaud en tant que « organismes responsables » et le GLCT Grand Genève, en tant que « collectivité régionale ».

Ainsi, après examen du Projet d'agglomération 3, la Confédération a identifié les mesures à inscrire dans l'accord sur les prestations, qu'elles soient imputables au fonds d'infrastructure (**liste A ci-dessous et B**) ou non imputables, c'est-à-dire les mesures pertinentes mais ne pouvant pas être cofinancées par le fonds FORTA (**liste des mesures pertinentes / non imputables**).

Liste A – Mesures cofinancées par la Confédération

La subvention pour le projet d'agglomération est fixée à raison d'un taux de contribution de 35% et d'un montant maximum total de 88,54 millions de francs (prix d'avril 2016, hors TVA et renchérissement) pour 12 mesures du Grand Genève, dont 2 sur la partie française listées ci-dessous.

Pour la partie française, la Confédération garantit le cofinancement des mesures inscrites en priorité A (**liste A**) :

Code ARE	N° PA	Mesure	Coûts d'investissement [en millions de francs] ; prix d'avril 2016 hors renchérissement et TVA	Montant maximal [en millions de francs] ; prix d'avril 2016 hors renchérissement et TVA
6621.3.028	15-11	Réalisation de l'interface et du pôle d'échange multimodal de la gare de La Roche-sur-Foron	3.15	1.10
6621.3.147	37-13	Construction d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Thonon-les-Bains	17.84	6.24

Par ailleurs, une contribution fédérale forfaitaire est également attribuée au Grand Genève pour un « paquet de mesures Modes doux » à raison d'un taux de contribution de 35 % également et d'un montant maximum total de 15,32 millions de francs (renchérissement et TVA compris).

Cette contribution fédérale forfaitaire est définie et affectée sur la base « d'unités de prestation » établies en fonction d'un quantitatif estimé et d'un coût moyen fixé sur la base de ratios suisses. Le coût total de la mesure n'entre donc pas dans les « coûts imputables » (dépenses subventionnables). Ces unités de prestations concernent : un nombre d'aires de stationnement vélos, de marquages de passages piétons, d'ilots de protection, de m² de passerelle, de passages inférieurs, de mètres de linéaire de cheminement modes doux.

Sur la partie française, la contribution fédérale forfaitaire contribuera au financement des mesures ci-dessous et sera affectée à partir des unités de prestations comprises dans chaque mesure :

Code ARE	N°PA	Mesures inscrites dans le Paquet de mesures MD et concernant la partie française	Coût (moi CHF) Avril 2016 hors TVA
6621.3.030	15-25	Aménagements structurants MD en rabattement vers le pôle d'échange multimodal de Bonneville	3.54
6621.3.123	36-1-20	Construction d'une passerelle modes doux au-dessus des voies de chemins de fer entre Annemasse et Ambilly	3.35
6621.3.143	36-3-20	Aménagement d'une voie verte en rabattement sur la gare d'Annemasse depuis Ville-la-Grand et Puplinge	2.79

Ainsi, les mesures cofinancées par la Confédération suisse au titre du Projet d'agglomération de 3^{ème} génération concernent donc les maîtres d'ouvrages suivants : la CC du Pays Rochois (PEM) ; la Ville de Thonon-les-Bains (PEM) ; la CC Faucigny-Glières (Modes doux) ; Annemasse Agglomération (Modes doux).

Par ailleurs, la Confédération suisse a retenu un ensemble de mesures pour l'appréciation coût-utilité du projet d'agglomération de 3^{ème} génération et pertinentes pour la définition du taux de contribution de 35%. Ces mesures listées dans le projet d'accord sur les prestations ci-joint (liste B et listes des mesures pertinentes / non imputables) ne sont pas cofinancées.

Il convient également de s'engager à la réalisation de ces mesures non cofinancées mais qui contribuent à la cohérence d'ensemble et à la qualité du projet d'agglomération. En signant l'accord sur les prestations, chaque organisme responsable et collectivité régionale cosignataire s'engage à la réalisation des mesures listées. Les signataires de l'accord sur les prestations sollicitent l'engagement confirmé des maîtres d'ouvrage, impliqués dans les mesures concernées et s'engageant dans les limites de leurs compétences à mettre en œuvre lesdites mesures.

Comme le stipule l'article 2.2.3 du Projet d'Accord sur les prestations, « l'approbation des plans et les décisions des organes compétents en matière financière sont réservées ». Cela signifie que les partenaires s'engagent à réaliser et mettre en œuvre l'Accord sur les prestations, sous

réserve de l'approbation des différentes étapes de réalisation des mesures par les assemblées délibérantes des collectivités compétentes.

En tant que membre du GLCT Grand Genève, le Pôle métropolitain du Genevois français doit ainsi confirmer l'engagement de la partie française à réaliser les mesures d'urbanisation et de mobilité non financées par la Confédération comprises dans l'Accord sur les prestations (liste B et liste des mesures pertinentes / non cofinancées). Cet engagement, soumis à la présente délibération, se traduira sous la forme d'une lettre d'engagement du Pôle métropolitain pour le compte des collectivités françaises concernées. Cet engagement est établi sous réserve de l'approbation, par les assemblées délibérantes compétentes, à réaliser toute procédure d'étude et de planification utiles à leur mise en œuvre.

Parallèlement, pour les mesures cofinancées par la Confédération suisse au titre du Projet d'agglomération 3 (liste A 2019-2022), il est également attendu un engagement du maître d'ouvrage concerné. Le Pôle métropolitain sollicite donc auprès d'eux un engagement spécifique sous la forme d'une délibération ou d'un courrier.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à la majorité absolue des voix, Monsieur Hubert BERTRAND ayant voté contre,

- **CONFIRME** l'engagement du Pôle métropolitain à coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de la partie française inscrites dans le projet d'Accord sur les prestations relatif au Projet d'agglomération Grand Genève de 3^{ème} génération, ci-joint en annexe ;
- **AUTORISE** sur cette base, Monsieur le Président à adresser une lettre d'engagement du Pôle métropolitain du Genevois français à Monsieur le Président du GLCT Grand Genève en tant que « collectivité régionale », aux représentants du Canton de Genève et du canton de Vaud en tant « qu'organismes responsables » ;
- **INVITE** les représentants des maîtres d'ouvrage français concernés à confirmer leur engagement à mettre en œuvre leurs mesures inscrites dans la liste A du Projet d'agglomération n°3, cofinancées par la Confédération, selon les termes du Projet d'Accord sur les prestations concernant le Projet Grand Genève de 3^{ème} génération ;
- **APPROUVE** le projet d'Accord sur les prestations relatif au Projet d'agglomération Grand Genève de 3^{ème} génération et notamment les listes des mesures retenues par la Confédération suisse au titre du Projet d'agglomération de 3^{ème} génération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à valider l'accord sur les prestations 3^{ème} génération lors d'une prochaine Assemblée du GLCT Grand Genève ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à présenter tous les documents et annexes nécessaires à la mise en œuvre de l'accord sur les prestations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Anncy le

09 JULI, 2019

Publié ou notifié le

09 JULI, 2019

Le Président,
Jean DENAIS



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean DENAIS', is written over the seal and extends downwards.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 juin 2019

ADOPTION DU
SCHEMA
METROPOLITAIN
D'AMENAGEMENT
COMMERCIAL

L'an deux mil dix-neuf le vingt-huit juin à douze heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 juin 2019

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents :

N° CS2019-23

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 27

Pouvoirs : 2

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ - M. Jean-Luc BOQUET, suppléant de M. Antoine VIELLIARD – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Marc MENEGHETTI donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Muriel BENIER donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

• **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –
M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER –
Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT –
M. Daniel RAPHOZ – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEGHETTI – M. Sébastien MAURE – M. Patrick
PERREARD – M. Régis PETIT**

ADOPTION DU SCHEMA METROPOLITAIN D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

CONTEXTE

Avec plus de 400 000 habitants le Genevois français connaît un dynamisme démographique exceptionnel et accueille plus de 10 000 nouveaux habitants chaque année. Il s'intègre dans l'agglomération transfrontalière du Grand Genève, qui représente près d'un million d'habitants, et constitue un territoire en voie de métropolisation avec des projets structurants tels que le Léman Express, les projets de tramway et de bus à haut niveau de service...

Le contexte frontalier avec la Suisse, qui constitue un pôle d'emploi particulièrement attractif, contribue à l'attractivité résidentielle du Genevois français et génère de fortes pressions d'urbanisation. Sur le plan de l'aménagement commercial, le Genevois français est caractérisé par une densité commerciale élevée, liée d'une part à un fort pouvoir d'achat des ménages résidents, et d'autre part à la réponse, sur France, à une partie des besoins de la population suisse. Les contacts pris avec les enseignes lors de l'étude sur les Installations Commerciales à Forte Fréquentation (ICFF) et l'historique des demandes d'implantation montrent que le Genevois français est particulièrement attractif pour les grands groupes de distribution. Son dynamisme démographique ne fait que renforcer cette attractivité.

Au vu de ce contexte, la mise en place d'une stratégie d'aménagement commercial paraît indispensable pour plusieurs raisons :

- L'attractivité des commerces français vis-à-vis des résidents suisses repose pour partie sur des logiques spéculatives et est directement liée au taux de change. Un taux de change plus défavorable aux achats en France pourrait induire un bouleversement des équilibres, notamment une perte significative de clientèle originaire de Suisse et une fragilisation de l'appareil commercial. Le dimensionnement de l'appareil commercial doit en conséquence tenir compte de ce facteur pour assurer sa pérennité et limiter le risque de friche.
- L'existence d'une concurrence, notamment sur le plan foncier, entre le commerce et les autres activités économiques. En effet, cette attractivité commerciale hors du commun rend nécessaire de réserver des espaces économiques à des activités non commerciales, pour assurer la pérennité et les possibilités d'implantation des activités productives et conserver une économie diversifiée.
- L'inscription des équipements commerciaux dans le cadre des principes de l'agglomération compacte, verte et multipolaire, fil conducteur du Projet de territoire du Grand Genève. Les équipements commerciaux se sont en effet souvent implantés de manière opportuniste, ce qui engendre des problématiques tant en termes de mobilité (accessibilité individuelle motorisée principalement), que de qualité environnementale et paysagère, dans un contexte où la richesse des espaces naturels et des paysages est une caractéristique forte du Genevois. Il convient d'assurer la cohérence entre les projets, notamment en matière de mobilité, l'objectif de réduction des déplacements motorisés et les nouveaux développements commerciaux. Il s'agit également de fixer des exigences sur le plan environnemental, architectural et paysager visant à tirer vers le haut l'appareil commercial et limiter son impact sur les éléments marquants du cadre de vie. L'attractivité du Genevois français et l'échelle de réalisation du SMAC permettent d'être particulièrement ambitieux sur ce point.
- La vitalité des grandes et moyennes surfaces et les difficultés d'autres types de commerces, notamment les commerces traditionnels localisés en centres villes et centres-bourgs témoignent de la nécessité de conserver, voire rétablir des équilibres entre les formes de commerces et les localisations. Les nouveaux comportements d'achats, notamment la montée en puissance de la vente à distance, questionnent également l'aménagement commercial tel qu'il a pu être pratiqué jusqu'à présent, et renvoient à la nécessité d'adapter l'appareil commercial à l'évolution des pratiques commerciales.

- Des SCOT très hétérogènes quant à leur volet commercial, engendrent des réglementations différentes au sein de l'InterSCOT. Il s'agit bien de développer des complémentarités entre territoires plutôt que des concurrences. La zone de chalandise des commerces dépasse en effet souvent les limites administratives des EPCI et même des SCOT. Le développement commercial d'un territoire peut en conséquence impacter le territoire voisin. Le Grand Genève constitue l'échelle de réflexion appropriée sur le plan de l'aménagement commercial puisqu'il constitue un bassin de consommation. Le Genevois français apparaît donc comme une échelle pertinente pour définir une stratégie d'aménagement commercial, même en l'absence d'outils règlementaires à cette échelle à ce jour, mais aussi dans la perspective d'un futur SCOT métropolitain. C'est bien à cette échelle qu'il apparaît également pertinent de réfléchir le commerce en lien avec les mobilités, et sur le plan qualitatif afin que les exigences puissent être les mêmes au sein des différents territoires et que cela ne constitue pas un critère de choix d'implantation pour les enseignes.

OBJECTIF ET CADRE GÉNÉRAL

L'élaboration du Schéma métropolitain d'aménagement commercial (SMAC) s'inscrit dans la démarche InterSCOT du Genevois français, afin d'être pris en compte dans les SCOT existants, puis en perspective de l'élaboration du SCOT métropolitain. Ce schéma doit permettre d'organiser l'accueil des activités commerciales dans le cadre d'un aménagement du territoire de qualité, durable. Il s'agit donc d'un outil au service des SCOT mais également du développement économique.

Le Schéma métropolitain d'aménagement commercial n'a pas de valeur prescriptive. Il a vocation à être réinterrogé tous les cinq ans, tant sur l'évolution de la stratégie et de l'armature commerciale du territoire que sur l'évolution et la réalisation de son plan d'actions.

Le Schéma métropolitain d'aménagement commercial est une première étape en vue d'un futur SCOT commun. Ce premier schéma propose une intention de planification commune, qui, compte tenu des nombreux projets et coups partis, sera vraisemblablement en décalage avec la réalité au cours des prochaines années. Il appartient cependant à chaque intercommunalité de veiller à une cohérence entre le SMAC et son document d'urbanisme, afin que chaque EPCI converge vers un aménagement commercial coordonné à l'échelle du Genevois français.

Par ailleurs, deux documents (sans valeur prescriptive) complètent le SMAC et permettent d'éclairer la réflexion :

- le rapport d'accompagnement qui précise le diagnostic, la justification des choix effectués et les fiches recommandations ;
- l'enquête consommation du Grand Genève qui apporte des éléments complémentaires de diagnostic à l'échelle de chaque intercommunalité.

SCHEMA METROPOLITAIN D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

STRATÉGIE

La stratégie du Pôle métropolitain du Genevois français en matière d'aménagement commercial se décline en 4 axes :

1. **Créer les conditions de réussite, de la revitalisation des centralités et de l'action publique menée en ce sens :**

Cet axe se décline en trois grands objectifs :

- Affirmer les centralités comme les localisations préférentielles pour le développement commercial et limiter les contraintes pour le développement des commerces, des services et de l'artisanat dans ces lieux.
- Maîtriser le développement périphérique de manière à conserver un potentiel de développement pour les centralités et à limiter les concurrences entre pôles commerciaux.
- Soutenir le commerce de centralité par des interventions publiques adaptées à chaque contexte local (aides à l'investissement, portage foncier/immobilier, marketing, numérisation...).

2. Desservir le Genevois français de manière optimale sur les différentes catégories de besoins :

Cet axe encourage des évolutions commerciales sur chaque polarité, adaptées à son positionnement dans l'armature commerciale et l'armature urbaine, dans une logique de réduction des déplacements liés aux achats. Il s'agit d'encourager une amélioration de la desserte des différents secteurs du Genevois français sur les différentes catégories de besoins, dans une logique de rapprochement des consommations pour des achats très fréquents, et davantage dans une logique de concentration pour des besoins plus anormaux :

- Encourager un maillage fin de l'offre commerciale répondant aux besoins de première nécessité. Toutes les communes sont encouragées à maintenir, voire développer le commerce de proximité dans leur(s) centralité(s), au plus près des densités urbaines.
- Promouvoir une logique de maillage des commerces sur les achats hebdomadaires sur des formats modérés, de rayonnement local, intégrés aux centralités existantes ou en devenir et sur les principaux Pôles d'échange multimodaux insérés en tissu urbain.
- S'appuyer sur les pôles les plus structurants à l'échelle de chaque bassin pour répondre aux besoins occasionnels. Lier la capacité de développement des pôles à quatre critères (Degré de couverture actuelle des besoins, nouveaux besoins générés par la croissance démographique, enjeux de requalification et de renouvellement urbain dans les pôles commerciaux, niveau de desserte actuel et futur en transports des différents pôles.)
- Cibler un nombre réduit de pôles pouvant accueillir des commerces répondant aux besoins exceptionnels en s'appuyant la aussi sur trois critères (L'aire d'influence des pôles qui doit être suffisamment large pour cette typologie d'offre, les conditions d'accessibilité motorisée et non motorisée qui doivent être optimales au regard du volume de clientèle de ces pôles et de l'origine de la clientèle qui peut être relativement éloignée, les enjeux de requalification et de renouvellement urbain sur les pôles commerciaux, afin de mettre les nouveaux m² commerciaux au service de la requalification des pôles.)

3. Maîtriser le développement des équipements commerciaux :

En réponse aux enjeux de maîtrise du développement commercial liés à un volume de projets sur le Genevois français largement supérieur à l'évolution à attendre du marché de consommation, cet axe traduit la volonté des élus du Pôle métropolitain de définir des priorités quant à l'accueil de nouveaux m² commerciaux. Il se décompose en deux grands objectifs distincts :

- Maîtriser le rythme de création de m² commerciaux en périphérie dans un double objectif : mettre en adéquation volume développement et potentialités économiques réelles et conserver des espaces fonciers pour des activités économiques non commerciales.
- Intégrer le commerce comme élément moteur d'un développement urbain « compact, vert et multipolaire » : s'appuyer sur l'attractivité exceptionnelle du Genevois français pour amener les opérateurs à créer des équipements de qualité exceptionnelle ; exclure la création de nouveaux pôles commerciaux périphériques ou isolés desservis essentiellement par des infrastructures routières ; mettre chaque m² au service de la requalification des pôles présentant les enjeux les plus forts, du renouvellement urbain, de la densification des cœurs urbains et des principaux nœuds de transport en commun.

4. Encadrer et phaser les projets d'envergure métropolitaine :

Au regard du nombre de projets déjà présents sur le territoire et de l'estimation du potentiel de développement à l'horizon 2023 en alimentaire et non alimentaire, le SMAC intègre un principe de phasage dans le temps des équipements commerciaux d'échelle métropolitaine par leur dimensionnement.

L'attractivité du Genevois français pour les opérateurs immobiliers et commerciaux génère un volume de projets de rayonnement métropolitain particulièrement important, dépassant les capacités du marché à les absorber. Les élus du Pôle métropolitain ont affirmé la volonté de définir des règles claires pour l'accueil de ce type de projet sur le Genevois français, et d'en limiter le nombre et le volume à court terme. Il s'agit également de mettre ces projets au service des principes d'aménagement du territoire portés à l'échelle du Genevois français, pour une

agglomération compacte, verte et multipolaire. Ces projets d'envergure métropolitaine pourront être développés :

- sur un nombre limité de sites identifiés à court terme, en meilleure adéquation avec le potentiel de développement,
- dans le cadre de conditions particulièrement fortes en termes de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale,
- sur des sites particulièrement bien desservis tous modes de transport confondus,
- dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, de requalification et / ou de densification mixte sur les principaux nœuds de transport en commun.

ARMATURE COMMERCIALE

Le SMAC identifie une armature commerciale pour chaque catégorie d'achats déclinées en 4 cartes (en annexe de la présente délibération) :

1. Achats réguliers et occasionnels léger
2. Achats occasionnels lourds
3. Achats exceptionnels
4. Projets d'ampleur métropolitaine

EVALUATION DES BESOINS DE DEVELOPPEMENT PAR EPCI 2019-2024

Le SMAC a permis de réaliser un état des lieux, d'évaluer les besoins des habitants en matière de développement commercial à horizon 5 ans pour l'ensemble du Genevois français et d'établir une prospective à environ 60 000m² de moyennes et grandes surfaces, à mettre en regard de plus de 220 000m² de projets actuellement.

Cette prospective en m² de surface de vente a été évaluée à partir de l'estimation de l'évolution des besoins de consommation de la population selon plusieurs hypothèses retenues :

- Le maintien des parts de marché entre les formes de vente à horizon 5 ans,
- Une part de la vente à distance constante à horizon 5 ans,
- Le maintien des rendements moyens au m² pour chaque famille de produits,
- Le maintien du chiffre d'affaires des activités existantes à surface constante (ce qui implique que l'augmentation de chiffre d'affaires est intégralement traduite en potentiel de m², alors que le chiffre d'affaires d'une activité peut augmenter à surface constante en lien avec le phénomène d'inflation notamment),
- Le maintien du niveau d'attractivité des commerces du Pôle métropolitain sur la consommation des ménages suisses et français résidant hors Pôle métropolitain.

Il s'agit d'un exercice avec toutes les limites associées à ce type d'estimation. Il a cependant été souhaité d'établir des fourchettes de potentiels de développement par EPCI afin d'apporter une aide à la décision aux territoires. Cette répartition participe à l'objectif 2 « desserte du Genevois français de manière optimale sur les différentes catégories de besoins » et à l'objectif 3 « maîtriser le développement des équipements commerciaux ». Il s'agit d'une perspective vers laquelle tendre et non d'objectifs chiffrés.

RECOMMANDATIONS ET BOITE A OUTILS

Pour répondre à cette stratégie, le Pôle Métropolitain du Genevois français se dote également de recommandations à destination de l'urbanisme réglementaire (SCOT), pour les négociations avec les porteurs de projets ainsi que pour les politiques publiques :

1. Recommandations à usage des SCoT :
 - Fiche définition des localisations et principes associés
 - Fiche vocation des localisations
 - Fiche conditions d'implantation des équipements
 - Fiche recommandations à usage des PLU(i)
2. Négociation avec les porteurs de projets
3. Politiques publiques
 - Fiche redynamisation des centralités
 - Fiche requalification des pôles de périphérie

Achats quotidiens, hebdomadaires et occasionnels légers
Commerce de proximité, grandes et moyennes surfaces alimentaires, équipement de la personne, biens culturels...

Centralité métropolitaine : renforcement de l'offre sur les achats réguliers et occasionnels légers.

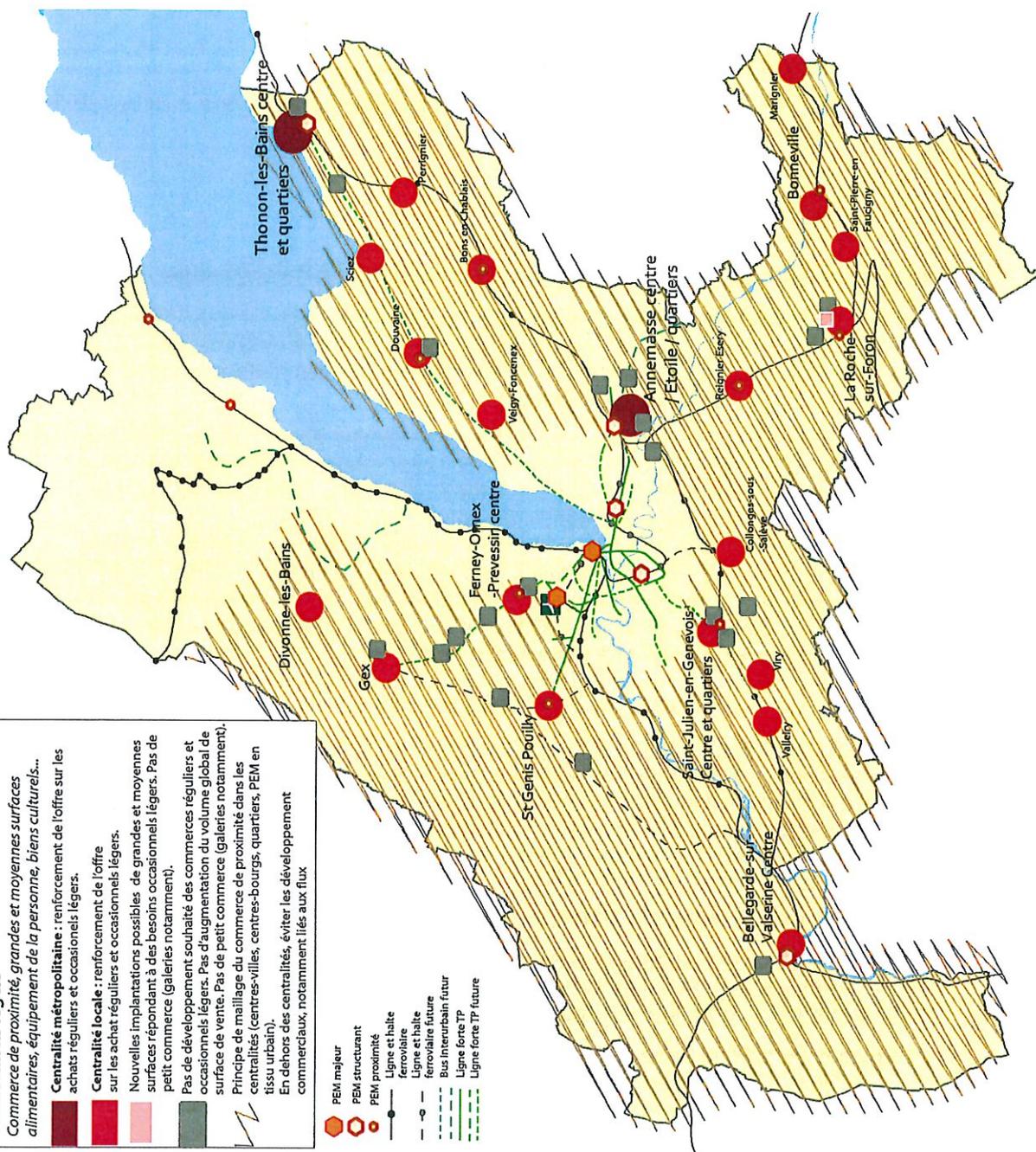
Centralité locale : renforcement de l'offre sur les achats réguliers et occasionnels légers.

Nouvelles implantations possibles de grandes et moyennes surfaces répondant à des besoins occasionnels légers. Pas de petit commerce (galeries notamment).

Pas de développement souhaité des commerces réguliers et occasionnels légers. Pas d'augmentation du volume global de surface de vente. Pas de petit commerce (galeries notamment).

Principe de maillage du commerce de proximité dans les centralités (centres-villes, centres-bourgs, quartiers, PEM en tissu urbain).

En dehors des centralités, éviter les développement commerciaux, notamment liés aux flux

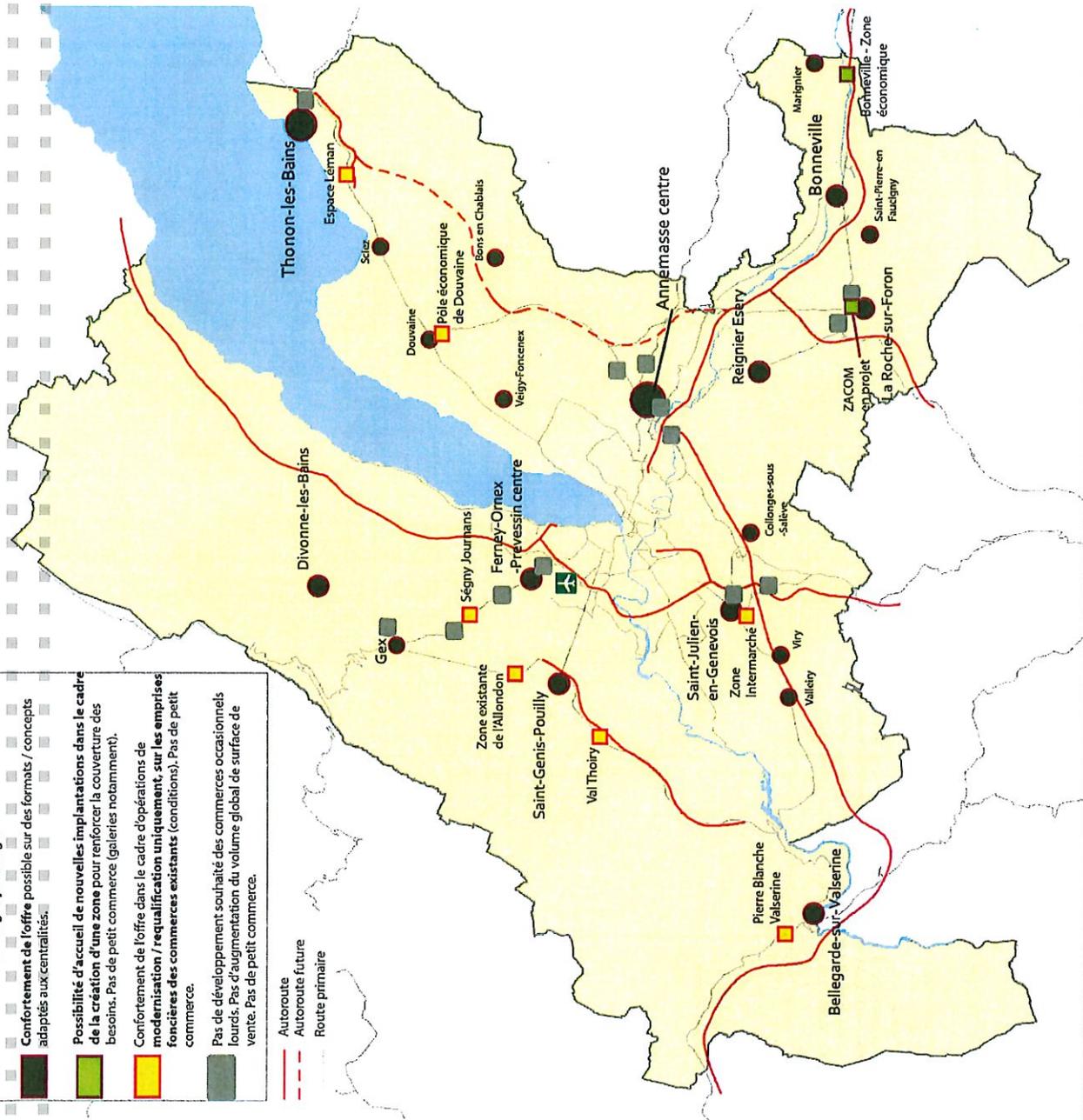


- PEM majeur
- PEM structurant
- PEM proximité
- Ligne et halte ferroviaire
- Ligne et halte ferroviaire future
- Bus interurbain futur
- Ligne forte TP
- Ligne forte TP future

Achats occasionnels lourds
Occasionnel lourd : bricolage / jardinage

- Confortement de l'offre possible sur des formats / concepts adaptés aux centralités.
- Possibilité d'accueil de nouvelles implantations dans le cadre de la création d'une zone pour renforcer la couverture des besoins. Pas de petit commerce (galeries notamment).
- Confortement de l'offre dans le cadre d'opérations de modernisation / requalification uniquement, sur les emprises foncières des commerces existants (conditions). Pas de petit commerce.
- Pas de développement souhaité des commerces occasionnels lourds. Pas d'augmentation du volume global de surface de vente. Pas de petit commerce.

Autoroute
Autoroute future
Route primaire

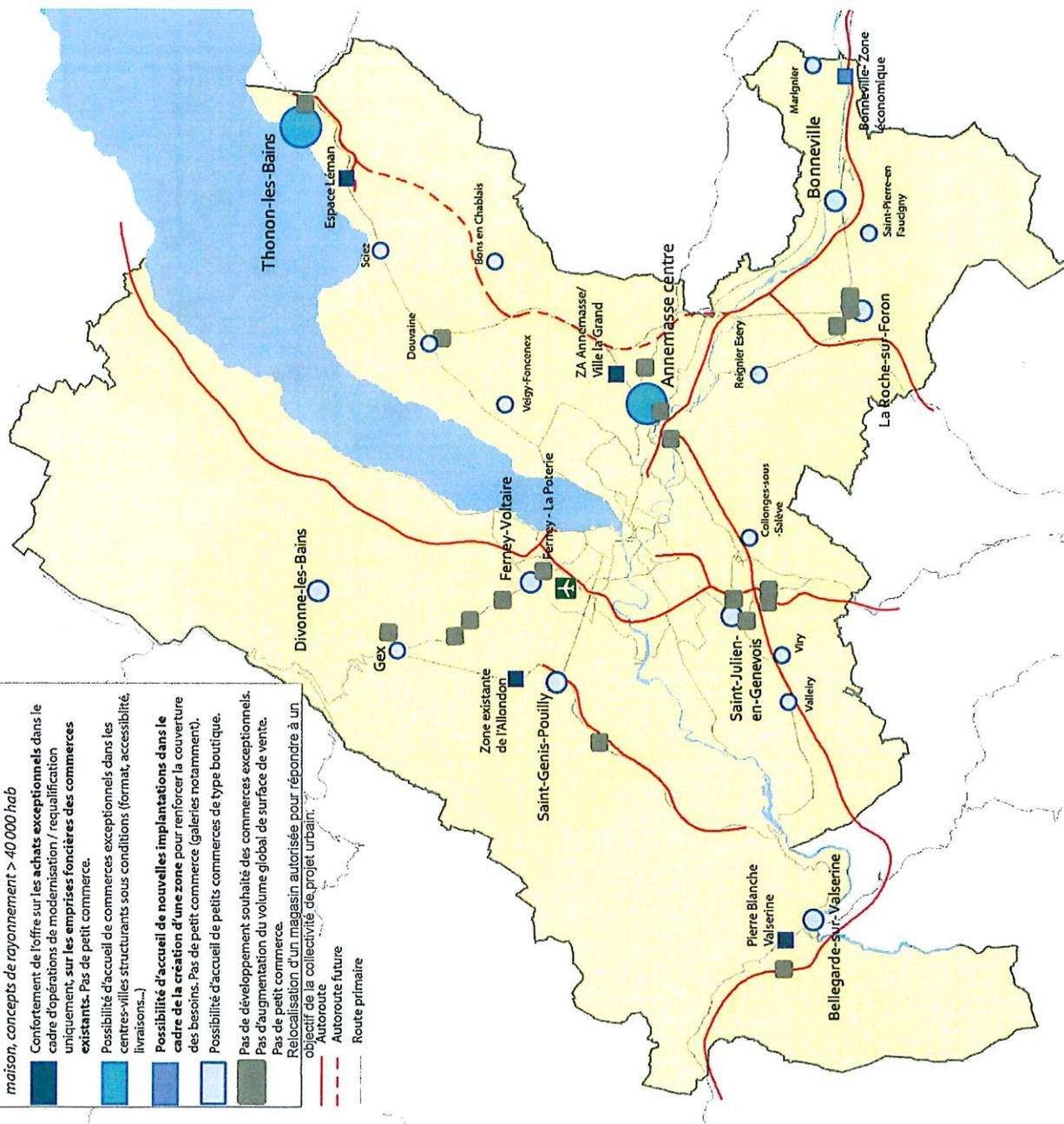


Achats exceptionnels
Mobilier, électroménager, aménagement de la maison, concepts de rayonnement > 40 000 hab

- Confortement de l'offre sur les achats exceptionnels dans le cadre d'opérations de modernisation / requalification uniquement, sur les emprises foncières des commerces existants. Pas de petit commerce.
- Possibilité d'accueil de commerces exceptionnels dans les centres-villes structurants sous conditions (format, accessibilité, livraisons...)
- Possibilité d'accueil de nouvelles implantations dans le cadre de la création d'une zone pour renforcer la couverture des besoins. Pas de petit commerce (galeries notamment).
- Possibilité d'accueil de petits commerces de type boutique.
- Pas de développement souhaité des commerces exceptionnels. Pas d'augmentation du volume global de surface de vente. Pas de petit commerce.

Relocalisation d'un magasin autorisée pour répondre à un objectif de la collectivité de projet urbain.

- Autoroute
- Autoroute future
- Route primaire

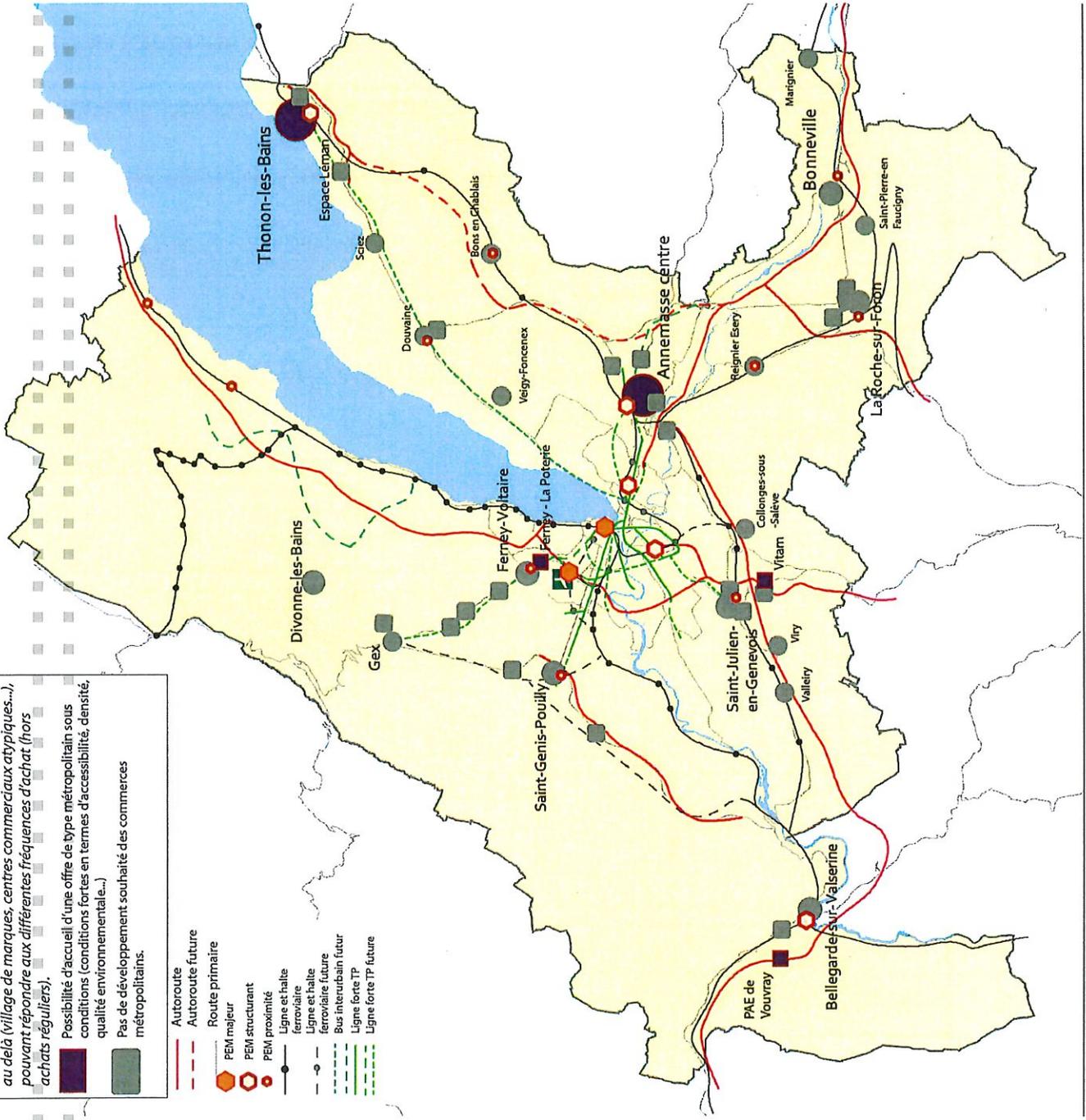


Concepts métropolitains
 Concepts de rayonnement Grand Genève voire au delà (village de marques, centres commerciaux atypiques...), pouvant répondre aux différentes fréquences d'achat (hors achats réguliers).

Possibilité d'accueil d'une offre de type métropolitain sous conditions (conditions fortes en termes d'accessibilité, densité, qualité environnementale...)

Pas de développement souhaité des commerces métropolitains.

- Autoroute future
- Route primaire
- PEM majeur
- PEM structurant
- PEM proximité
- Ligne et halte ferroviaire
- Ligne et halte ferroviaire future
- Bus interurbain futur
- Ligne forte TP
- Ligne forte TP future



Le Comité syndical, après en avoir délibéré à la majorité absolue des voix, Monsieur Hubert BERTRAND s'étant abstenu,

- **PREND EN COMPTE** l'état des lieux et les enjeux d'aménagement commercial du Genevois français ;
- **ADOpte** les 4 orientations stratégiques et l'armature du Schéma métropolitain d'aménagement commercial ;
- **PREND ACTE** des hypothèses de besoins de m² par EPCI, et **ANALYSER** les projets au regard de ce potentiel ;
- **S'ENGAGE** à mettre en cohérence les SCOT avec les orientations du Schéma métropolitain d'aménagement commercial ;
- **MENE** toute action afin de s'assurer que les projets d'initiative privé soient en cohérence avec le Schéma métropolitain d'aménagement commercial ;
- **MANDATE** la Conférence mixte Economie – Aménagement pour conduire le suivi de la mise en œuvre du Schéma métropolitain d'aménagement commercial, sous l'autorité du Bureau et du Comité syndical.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

09 JULI., 2019

Publié ou notifié le

09 JULI., 2019

Le Président,
Jean DENAIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-huit juin à douze heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 juin 2019

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M. Jean-Luc BOQUET, suppléant de M. Antoine VIELLIARD – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Marc MENEGHETTI donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Muriel BENIER donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –
 M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER –
 Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT –
 M. Daniel RAPHOZ – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
 MENEGHETTI – M. Sébastien MAURE – M. Patrick
 PERREARD – M. Régis PETIT

TEPOS 2 (TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE)

ADOPTION DE LA 2EME GENERATION DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ADEME ET LE POLE METROPOLITAIN

Depuis décembre 2015, et l'adoption d'une première convention passée avec l'ADEME, le Genevois français est identifié comme un « Territoire à Energie Positive » par ses différents partenaires institutionnels, et plus particulièrement l'Etat et la Région qui accompagnent et valorisent ce dispositif à travers des crédits TEP-CV.

Cette première convention, assortie d'un financement de 130 000 €, a pris fin en mars 2019. Elle a permis au Pôle métropolitain de renforcer ses équipes en contribuant au financement de 3 postes :

- chef de projet TEPOS ;
- chargé de communication Transition énergétique ;
- chargé de mission Mobilité.

Depuis, une réelle dynamique territoriale a pu se mettre en place, reconnue à travers, l'organisation en janvier 2018 des « Assises européennes de la Transition énergétique », le déploiement du service REGENERO, la Plate-forme territoriale de rénovation énergétique des logements privés, à l'échelle du Genevois français avec l'élaboration coordonnée des PCAET (Plans Climat Air Energie Territoriaux) par les EPCI membres du Pôle métropolitain. En matière de mobilité, un schéma multimodal et une feuille de route opérationnelle ont été adoptés dès 2017, permettant de déployer une série d'actions innovantes (service d'autopartage CITIZ, promotion du covoiturage, installation de lignes de covoiturage, test de voie réservée à la douane de Vallard, etc.) en lien avec à la délégation de compétence « services à la mobilité » au Pôle métropolitain mise en œuvre en 2018.

Le programme d'actions est décliné comme suit :

- **En matière de transition écologique et de qualité de l'air :**
 - o **Pour la rénovation énergétique des bâtiments privés :** organisation du salon Réhabitat, mise en place du service REGENERO (plateforme de rénovation énergétique) sur 3 intercommunalités, puis extension à tout le Genevois français en 2019
 - o **Coordination des PCAET :** mise en place d'un groupement de commande pour 7 PCAET du Genevois français et coordination de l'élaboration des 7 plans.
 - o **Coordination transfrontalière :** participation à l'élaboration du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2019 (réalisation d'une Evaluation environnementale ; mise en place d'un programme de travail transfrontalier) ; préparation et organisation des Assises Européennes de la Transition Energétique (le In et le Off) ; élaboration, signature et suivi de la mise en œuvre d'un programme d'actions transfrontalier à l'échelle du Grand Genève dans le domaine de la qualité de l'air (PACT'Air) ;
 - o **Nature-agriculture :** engagement d'un travail autour de la trame noire et de la pollution lumineuse en lien avec la dynamique engagée au niveau transfrontalier autour des corridors biologiques ; organisation d'évènement pour la promotion des circuits courts et de l'agriculture de proximité (Pro2local).
- **En matière de mobilité :**
 - o **Coordination et prise de compétence :** réalisation et adoption du schéma métropolitain de mobilité du Genevois français ; préparation et délégations de compétences au Pôle métropolitain pour le développement de services à la

mobilité dans le Genevois français ; organisation de deux « rencontres de la Mobilité du Genevois français » dont l'une dans le cadre du Forum International de la Mobilité (2018- l'ADEME en a été partenaire) ; édition de supports de communication ; etc.

- **Réalisations concrètes** : mise en place et déploiement du service d'autopartage CITIZ 2016-2019 ; réalisation de premiers Plans de déplacements entreprises ou inter-entreprises (PDE-PDIE) dans le Genevois français dès 2018 ; inauguration de la première ligne de covoiturage dynamique au printemps 2019 ; promotion du covoiturage à travers le site www.covoiturage-leman.org ; test de voie réservée à la Douane de Vallard, etc. ;

Aujourd'hui, après différents échanges techniques et politiques, l'ADEME et la Région proposent d'unir leurs dotations pour faire bénéficier le Genevois français d'une enveloppe renforcée de 160 000 €, sur 3 ans, afin de poursuivre et d'amplifier cette démarche.

Ce partenariat renouvelé et amplifié se traduit concrètement par une convention de financement conclue entre l'ADEME et le Pôle métropolitain du Genevois français sur la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022, d'un montant de 80 000 €, et ciblant les postes de dépense suivants :

- animation (financement des postes Chef de projet TEPOS et Chargé de communication Transition énergétique) ;
- actions de communication.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe d'un renouvellement d'une convention de financement par l'ADEME de la démarche « Territoire à Energie Positive – TEPOS » pilotée par le Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **APPROUVE** la convention de financement établie entre l'ADEME et le Pôle métropolitain du Genevois français pour la période 2019-2021 ;
- **AUTORISE** le Président à signer et à mettre en œuvre la convention ci-annexée.
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afferants à cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

09 JUL. 2019

Publié ou notifié le

09 JUL. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 juin 2019

ADOPTION DU PLAN
DE DEPLACEMENT
D'ADMINISTRATION
DU POLE
METROPOLITAIN

L'an deux mil dix-neuf le vingt-huit juin à douze heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

N° CS2019-25

Convocation du : 21 juin 2019

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Nombre de délégués
titulaires

Membres présents :

en Exercice : 43

• Délégués titulaires :

Nombre de délégués

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE

Présents : 27

Pouvoirs : 2

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M. Jean-Luc BOQUET, suppléant de M. Antoine VIELLIARD – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Marc MENEGHETTI donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Muriel BENIER donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –
M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER –
Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT –
M. Daniel RAPHOZ – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEGHETTI – M. Sébastien MAURE – M. Patrick
PERREARD – M. Régis PETIT**

ADOPTION DU PLAN DE DEPLACEMENT D'ADMINISTRATION DU POLE METROPOLITAIN

Depuis fin 2018, le Pôle métropolitain est compétent en matière de « nouvelles mobilités ». A ce titre, il accompagne la réalisation de plan de mobilités pour les établissements publics ou privés de son périmètre.

Dans une démarche d'exemplarité, le Pôle s'est engagé dans la définition de son plan de mobilité ou plan de déplacements d'administration (PDA). Sur la base du diagnostic, des actions portant sur la promotion des moyens et usages de transports alternatifs à la voiture individuelle, à l'utilisation des transports en commun, au covoiturage et à l'autopartage, à la marche et à l'usage du vélo, à l'organisation du travail, au télétravail ont été définies et inscrites dans une banque d'actions.

La banque d'actions doit contribuer à la réduction des déplacements domicile-travail et professionnels des agents et des élus du Pôle. La mise en œuvre du PDA du Pôle métropolitain se déroule en plusieurs étapes :

- mai / juin 2019 : dans le contexte d'emménagement du Pôle métropolitain à proximité de la gare d'Annemasse et du challenge Mobilité du 6 juin 2019, le Pôle métropolitain a initié plusieurs solutions à destination de ses agents : mise à disposition de titres de transports en commun, règlement de stationnement favorisant le covoiturage, actions de sensibilisation et de formation ;
- septembre 2019 : mise en place du télétravail et incitation au covoiturage pour les réunions des élus ;
- à partir de janvier 2020 : développement de systèmes de visioconférences, possibilités de tiers-lieux entre collectivités publiques, éventuelle mise en place d'un forfait mobilité durable (selon les évolutions réglementaires) et poursuite des différentes actions de sensibilisation et de formation

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le plan de déplacements d'administration (PDA) du Pôle métropolitain du Genevois français ci-annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre le plan d'actions tel que défini ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **09 JUL. 2019**

Publié ou notifié le

09 JUL. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 juin 2019

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
PARTENARIAT
AVEC AUVERGNE
RHONE-ALPES
ENERGIE-
ENVIRONNEMENT
POUR LE
DISPOSITIF
PEND'AURA

L'an deux mil dix-neuf le vingt-huit juin à douze heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 juin 2019

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M. Jean-Luc BOQUET, suppléant de M. Antoine VIELLIARD – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Marc MENEGHETTI donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Muriel BENIER donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

N° CS2019-26

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 2

- **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –
M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER –
Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT –
M. Daniel RAPHOZ – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEGETTI – M. Sébastien MAURE – M. Patrick
PERREARD – M. Régis PETIT**

**ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC AUVERGNE RHONE-ALPES ENERGIE-ENVIRONNEMENT
POUR LE DISPOSITIF PEND'AURA**

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transition écologique et énergétique (territoire TEPOS) et de sa prise de compétence « mobilités nouvelles », le Pôle métropolitain du Genevois français développe une politique en faveur de la transition écologique et des solutions de mobilités partagées.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité sur les mobilités nouvelles, le Pôle assure le déploiement de services et de solutions visant à réduire l'autosolisme pour ses 420 000 habitants et s'engager à renforcer ses outils de communication et de sensibilisation pour promouvoir les modes alternatifs, en complément des infrastructures et services de transports en projet.

En octobre 2019, le Pôle métropolitain a témoigné de son engagement en répondant à un appel à projet porté par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et coordonné par Auvergne RhônAlpEnergie-Environnement (AURA-EE). Ce programme, intitulé « Précarité énergétique en matière de Déplacement en Auvergne Rhône-Alpes (PenDAURA+) a été approuvé par arrêté du 15 mars 2019.

Il vise à mettre en œuvre des actions de réduction de la précarité énergétique des ménages, en particulier les plus modestes. Il porte sur des actions d'écomobilité en proposant des solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

En effet, les enjeux du territoire transfrontalier en matière de déplacement et d'écart de salaires confortent les besoins d'activer tous les leviers encourageant les changements de comportement et cela d'autant plus dans le contexte de déploiement de l'offre Léman Express.

Dans le cadre de PenDAURA+, il s'agit pour le Pôle métropolitain de piloter un programme d'actions dont le montant global est estimé à 287 020 € sur 2 ans, financé à 100% par le dispositif Certificat d'Economie d'Energie. Le Pôle devra effectuer l'avance de trésorerie, le remboursement intervenant quelques semaines après. Le programme se déclinera autour de 5 types d'actions sur 2 ans, entre le 25 mars 2019 et le 30 juin 2021, et se réalisera en étroite collaboration avec les intercommunalités membres du Pôle métropolitain.

- 1) Actions de communication et d'accompagnement au changement (coût global : 100 000 €)**
 - a. réalisation d'un guide de mobilité adapté et ciblé par intercommunalités/communes à l'échelle du Pôle ;
 - b. grande campagne de communication tous modes pour accompagner le changement : offre Léman Express, points infos ;
 - c. offres promotionnelles ;
 - d. expérimentation d'une cartographie interactive.
- 2) Ateliers de formation / sensibilisation aux alternatives à la voiture (Coût global : 56 740€)**
 - a. formation des prescripteurs et réalisation d'ateliers individuels et collectifs, conduits en partenariat avec les structures sociales partenaires pour découvrir l'offre de déplacement du territoire (modes de transports, coût) et apprendre à utiliser les modes de transports (préparation de déplacement, recherches d'horaires...);
 - b. définition d'un modèle économique pour la mise en place et animation d'un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos et vélos à assistance électrique (VAE).

- 3) **Test de mobilités alternatives dans les quartiers prioritaires** (coût global : 42 280 €) : séances de vélo-école, ateliers d'autoréparation, solutions existantes présentées dans les quartiers prioritaires Politique de la ville.
- 4) **Actions en faveur de l'autopartage/covoiturage/vélo solidaire** (coût global : 40 500 €) : tarification solidaire pour accéder à l'autopartage, accompagnement du public vers les autres mobilités (ateliers...), étude des besoins/potentiels des zones pour du covoiturage solidaire.
- 5) **Coordination de la démarche par le Pôle métropolitain : 30% d'1 ETP** (coût global : 30 000 €)

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention annexée à a présente délibération, régissant les relations entre AURA-EE et le Pôle métropolitain du Genevois français
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager et mettre en œuvre le plan d'actions tels que défini et dont les modalités sont précisées dans la convention et ses annexes
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

09 JUL. 2019

Publié ou notifié le

09 JUL. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 juin 2019

ADOPTION DU
RAPPORT
D'ACTIVITE 2018
DU POLE
METROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANÇAIS

L'an deux mil dix-neuf le vingt-huit juin à douze heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 juin 2019

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents :

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 2

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M. Jean-Luc BOQUET, suppléant de M. Antoine VIELLIARD – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Marc MENEGHETTI donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Muriel BENIER donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

• **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –
M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER –
Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT –
M. Daniel RAPHOZ – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEGETTI – M. Sébastien MAURE – M. Patrick
PERREARD – M. Régis PETIT**

**ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018
DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS**

En 2019, le rapport d'activités adopte un tout nouveau format : un format numérique (site web), condensé et dynamique. Cette version numérique fait la part belle aux visuels et permet de lier du contenu enrichi (liens vers d'autres sites ou documents interactifs). La diffusion en sera également simplifiée (url du site).

L'objectif : une seule interface réutilisable pour les prochaines éditions (baisse des coûts de production). L'outil numérique pourra être approvisionné, modifié et mis à jour en interne.

Le rapport d'activités 2018 sera diffusé au début du mois de juillet 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le rapport d'activité 2018 du Pôle métropolitain du Genevois français ci-joint annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **09 JUL. 2019**

Publié ou notifié le **09 JUL. 2019**

Le Président,
Jean DENAIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 juin 2019

ADOPTION DE LA
CHARTRE DE
TELETRAVAIL

N° CS2019-28

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 27

Pouvoirs : 2

L'an deux mil dix-neuf le vingt-huit juin à douze heures
trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni
à Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 juin 2019

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE
– M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND –
M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND –
M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre
FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY –
M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI –
M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET –
M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume
MATHELIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel
RAPHOZ – M. Jean-Luc BOQUET, suppléant de
M. Antoine VIELLIARD – Mme Marie-Antoinette
MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Marc MENEGHETTI donne pouvoir à M. Pierre-Jean
CRASTES – Mme Muriel BENIER donne pouvoir à
M. Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –
M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER –
Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT –
M. Daniel RAPHOZ – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEGETTI – M. Sébastien MAURE – M. Patrick
PERREARD – M. Régis PETIT**

ADOPTION DE LA CHARTE DE TELETRAVAIL

Le Pôle métropolitain, compétent en matière de développement des « nouvelles mobilités », accompagne la réalisation de plan de mobilités pour les établissements publics ou privés de son périmètre.

Dans une démarche d'exemplarité et d'expérimentation de la méthodologie proposée, le Pôle métropolitain s'est engagé dans la définition de son propre plan de déplacements d'administration (PDA). Sur la base d'un diagnostic, le Pôle métropolitain porte désormais un programme d'actions visant la promotion des moyens et des usages de transports alternatifs à la voiture individuelle : utilisation des transports en commun, du covoiturage et de l'autopartage, recours à la marche et à l'usage du vélo, mise en place du télétravail.

Dans le cadre de la mise en œuvre du télétravail, il est proposé d'adopter une charte définissant les usages du télétravail à domicile. Le projet de charte, joint au présent projet de délibération, fixe les règles de télétravail s'appliquant à l'ensemble des agents tous statuts confondus, et plus généralement à l'ensemble des personnes, permanentes ou temporaires, autorisées à travailler à distance. Les agents pourront trouver, dans cette nouvelle approche de l'exécution de leurs missions, des facteurs de motivation et d'intérêt pour leur travail.

Le projet de charte de télétravail, ci-annexé à la présente délibération, offre la possibilité d'un jour hebdomadaire télétravaillé aux agents pour lesquels l'exercice de leurs missions reste compatible avec cette nouvelle organisation du travail. Toutes les activités sont aujourd'hui éligibles, sous réserve des contraintes liées aux missions qui requièrent d'être exercées physiquement dans les locaux du Pôle métropolitain ou sur le terrain (présence d'un agent d'accueil au siège du Pôle métropolitain).

Les modalités de mise en œuvre du télétravail respecteront les principes de volontariat, de réversibilité, de maintien des droits et obligations de l'agent, et de respect de sa vie privée. Un arrêté individuel, d'une durée d'un an, renouvelable sur demande écrite de l'agent, sera pris, dans lequel seront fixées les modalités pratiques du télétravail propres à l'agent : fonctions de l'agent exercées dans le cadre du télétravail ; le(s) lieu(s) d'exercice du télétravail ; la date de prise d'effet et la durée d'autorisation ; la période d'adaptation, le cas échéant ; les journées de télétravail.

L'agent intéressé devra formuler sa demande auprès du service RH. Elle donnera lieu à un entretien au cours duquel le responsable hiérarchique appréciera les critères individuels d'éligibilité au télétravail et la compatibilité de la demande avec le fonctionnement du service. La décision finale sera prise par le DGS, dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de la demande.

La collectivité met à la disposition du télétravailleur les outils nécessaires au télétravail (ordinateur portable, téléphone mobile).

Cette démarche s'inscrit dans une politique volontariste de démobilité et d'amélioration du bien-être au travail. Elle s'inscrit ainsi dans le droit fil des actions portées par le Pôle métropolitain tant sur le domaine de la mobilité que de la transition écologique

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** la charte définissant les usages de télétravail à domicile, jointe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le **09 JUIL 2019**
Publié ou notifié le

09 JUIL 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 27 septembre 2019

ADMINISTRATION
GENERALE

L'an deux mil dix-neuf le vingt-sept septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

N° CS2019-29

Convocation du : 20 septembre 2019

Nombre de délégués
titulaires

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

en Exercice : 43

Membres présents :

Nombre de délégués

Présents : 24

Pouvoirs : 1

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Dominique BONAZZI - M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – Mme Isabelle PASSUELO, suppléante de M. Christophe BOUVIER

• Délégués représentés :

Mme Judith HEBERT, donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL - Mme Muriel BENIER – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON - Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER

M . Sébastien MAURE – M

M. Régis PETIT

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet au vote du Comité syndical l'approbation du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 09/10/2019

Publié ou notifié le 09/10/2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 27 septembre 2019

TEPOS 2
ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT ET
DE FINANCEMENT
AVEC LA REGION
AUVERGNE –
RHONE-ALPES

L'an deux mil dix-neuf le vingt-sept septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 20 septembre 2019

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

N° CS2019-30

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 1

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Dominique BONAZZI - M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – Mme Isabelle PASSUELO, suppléante de M. Christophe BOUVIER

• Délégués représentés :

Mme Judith HEBERT, donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL - Mme Muriel BENIER – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON - Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER

M . Sébastien MAURE – M
M. Régis PETIT

TEPOS 2

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC LA REGION AUVERGNE – RHONE-ALPES

Depuis 2015, le Genevois français est identifié comme « Territoire à Energie Positive » par ses différents partenaires institutionnels, et plus particulièrement l'Etat et la Région Auvergne Rhône-Alpes qui accompagnent et valorisent ce dispositif, à travers notamment des crédits TEP-CV.

Dans ce cadre, une première convention de partenariat et de financement a été signée avec l'ADEME (cf. délibération du Comité syndical de l'ARC Syndicat mixte n°CS2015-53) octroyant une enveloppe financière de 130 000 €. Cette dernière a permis à l'ARC Syndicat mixte, puis au Pôle métropolitain de renforcer ses équipes en contribuant au financement de 3 postes :

- chef de projet TEPOS,
- chargé de communication Transition énergétique,
- chargé de mission Mobilité.

Cette convention est arrivée à son terme en mars 2019.

Depuis la mise en place de ce premier partenariat, une réelle dynamique territoriale s'est instaurée, reconnue à travers l'organisation des « Assises européennes de la Transition énergétique » en janvier 2018, mais aussi concrétisée récemment avec l'élargissement du service de rénovation énergétique des logements privés REGENERO, ou bien encore avec l'élaboration coordonnée des 7 Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), ainsi que toute une série d'actions innovantes (autopartage, covoiturage, etc.) associées à la prise de compétence « services à la mobilité ».

- **En matière de transition écologique et de qualité de l'air :**

- o **Pour la rénovation énergétique des bâtiments privés :** organisation du salon Réhabitat, mise en place du service REGENERO (plateforme de rénovation énergétique) sur 3 intercommunalités, puis extension à tout le Genevois français en 2019 ;
- o **Coordination des PCAET :** mise en place d'un groupement de commande pour 7 PCAET du Genevois français et coordination de l'élaboration des 7 plans ;
- o **Coordination transfrontalière :** participation à l'élaboration du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 (réalisation d'une Evaluation Environnementale, mise en place d'un programme de travail transfrontalier) ; préparation et organisation des Assises Européennes de la Transition Energétique (le In et le Off) ; élaboration, signature et suivi de la mise en œuvre d'un programme d'actions transfrontalier à l'échelle du Grand Genève (PACT'Air) ;
- o **Nature-agriculture :** engagement d'un travail autour de la trame noire et de la pollution lumineuse en lien avec la dynamique engagée au niveau transfrontalier autour des corridors biologiques, organisation d'événements pour la promotion des circuits courts et de l'agriculture de proximité (Pro2local).

- **En matière de mobilité :**

- o **Coordination et prise de compétence :** réalisation et adoption du schéma métropolitain de mobilité du Genevois français ; préparation et délégations de compétences au Pôle métropolitain pour le développement de services à la mobilité dans le Genevois français ; organisation de deux « rencontres de la Mobilité du Genevois français » dont l'une dans le cadre du Forum International de la Mobilité (2018- l'ADEME en a également été partenaire) ; édition de supports de communication ;
- o **Réalisations concrètes :** mise en place et déploiement du service d'autopartage CITIZ 2016-2019 ; réalisation de premiers Plans de Déplacement Entreprise et Inter-Entreprises (PDE-PDIE) dans le Genevois français dès 2018 ; inauguration de la première ligne de covoiturage dynamique au printemps 2019.

Aujourd'hui, l'ADEME et la Région proposent d'unir leurs dotations pour faire bénéficier le Genevois français d'une enveloppe renforcée de 160 000€, sur trois (3) ans, afin de poursuivre et d'amplifier cette démarche.

Dans ce cadre, par délibération n° CS2019-24, le Comité syndical du Pôle métropolitain a approuvé la signature d'une nouvelle convention avec l'ADEME le 25 juin dernier qui octroie, pour sa part, au Pôle métropolitain une enveloppe financière de 82 400 € pour trois ans.

Ce partenariat renouvelé et amplifié se traduit à présent par une seconde convention de financement conclue entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Pôle métropolitain du Genevois français, pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2022, d'un montant de 77 600€, et ciblant les postes de dépense suivants (Tableau de dépenses en annexe) :

- animation (financement du poste Chargé de communication Transition énergétique),
- actions de communication,
- études et assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le principe de renouvellement d'une convention de financement par la Région Auvergne Rhône-Alpes de la démarche « Territoire à Energie Positive – TEPOS » pilotée par le Pôle métropolitain du Genevois français pour la période 2019-2022 en application du document ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux actes techniques et administratifs finalisant la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et à mettre en œuvre la convention (qui précisera les modalités de versement et de suivi du financement établi selon le document ci-joint) avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et tout document s'y référant ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 09/10/19

Publié ou notifié le 09/10/19

Le Président,
Jean DENAIS



(Handwritten signature)

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 27 septembre 2019

ADHESION ATMO :
DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT
DU POLE
METROPOLITAIN

N° CS2019-31

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf le vingt-sept septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 20 septembre 2019

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Dominique BONAZZI - M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – Mme Isabelle PASSUELO, suppléante de M. Christophe BOUVIER

• Délégués représentés :

Mme Judith HEBERT, donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL - Mme Muriel BENIER – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON - Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER

M . Sébastien MAURE – M
M. Régis PETIT

**ADHESION ATMO :
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU POLE
METROPOLITAIN**

Vu la délibération n° CS2019-18 du Comité syndical du Pôle métropolitain du 26 avril 2019 approuvant l'adhésion du Pôle métropolitain à l'Association ATMO Auvergne – Rhône-Alpes ;

Lors de la séance de son Comité syndical du 26 avril 2019, le Pôle métropolitain du Genevois français a unanimement formulé le souhait de devenir adhérent d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes (observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et Solidaire pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'Air en Auvergne – Rhône-Alpes), l'association régionale agréée pour la surveillance de la qualité de l'air.

Cette demande du Comité syndical a été officiellement formulée par un courrier du Président daté du 10 mai 2019. Débattue par le Conseil d'Administration d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes lors de sa réunion du 23 mai, celui-ci s'est réjoui de cette sollicitation et a souhaité intégrer le Pôle métropolitain en qualité de membre actif de l'association au sein du Collège 2 (« représentants des collectivités territoriales et de groupements issus de collectivités territoriales »). Chaque membre faisant partie d'un Comité territorial suivant le territoire dont il est issu (selon l'adresse géographique de rattachement), le Pôle métropolitain du Genevois français est membre de fait du Comité Territorial « Ain et Pays de Savoie ».

Dans la perspective de finaliser cette adhésion, il est demandé au Pôle métropolitain de désigner son représentant, qui sera associé aux réflexions et différentes réunions de l'association.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Vice-président à l'Aménagement du Territoire et à la Transition Energétique, comme représentant du Pôle métropolitain du Genevois français dans les diverses instances d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes.
- **AUTORISE** le Président à procéder aux actes techniques et administratifs finalisant l'adhésion à ATMO Auvergne Rhône-Alpes et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 09/10/19

Publié ou notifié le 09/10/19

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 27 septembre 2019

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT
AVEC LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DE L'AIN DANS LE
CADRE DU
PROGRAMME
PACT'AIR

N° CS2019-32

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf le vingt-sept septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 20 septembre 2019

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Dominique BONAZZI - M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – Mme Isabelle PASSUELO, suppléante de M. Christophe BOUVIER

• Délégués représentés :

Mme Judith HEBERT, donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL - Mme Muriel BENIER – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON - Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER

M . Sébastien MAURE – M
M. Régis PETIT

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME PACT'AIR

Les partenaires français (Département de l'Ain, Département de la Haute-Savoie, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle métropolitain du Genevois français) et suisses (Canton de Genève, Ville de Genève, Canton de Vaud, Région de Nyon) du Grand Genève sont engagés dans une démarche commune à travers :

- la signature de la Charte d'engagement du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois le 5 décembre 2007 ;
- la signature de la Charte du Projet d'agglomération 2012 (2ème génération) le 28 juin 2012 ;
- l'adoption le 24 novembre 2016 par l'Assemblée du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève du Projet de territoire Grand Genève (PTGG) 2016-2030 et du Projet d'agglomération de 3ème génération (PA3)

Le 15 novembre 2018, l'Assemblée du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève a décidé d'engager les démarches visant à se porter candidat à l'appel à projet de la Confédération pour un Projet d'agglomération de quatrième génération (PA4). Elle a également validé le principe d'une révision du Projet de territoire Grand Genève (PTGG) 2016-2030.

Les statuts du Pôle métropolitain lui donnent compétence pour représenter ses membres en matière de coopération transfrontalière dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG) et l'élaboration des cadres de coopération avec le Canton de Genève, la Région de Nyon, la République française et l'ensemble des collectivités françaises.

Partenariat :

Un partenariat Pôle métropolitain du Genevois français / Département de l'Ain existe depuis 2012 par la mise à disposition d'un agent du Conseil départemental de l'Ain sur les thématiques Environnement / Air / Energie du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Ce partenariat s'est inscrit dans le cadre des missions du Pôle métropolitain en tant que chef de file du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois pour les partenaires français, et des collectivités partenaires, dont le Département de l'Ain. La convention de partenariat a été renouvelée en juin 2015.

Les modalités de poursuite du partenariat Pôle métropolitain du Genevois français / Département de l'Ain s'inscrivent plus particulièrement dans la dynamique de la convention interpartenariale pour la réalisation du projet « Programme d'Actions Transfrontalier pour la qualité de l'Air du Grand Genève – PACT'Air » (projet qui s'inscrit dans le cadre de la programmation FEDER - INTERREG V France-Suisse 2014-2020) conclue le 22 février 2016. A la demande des chefs de file français et suisse, le projet PACT'Air fait l'objet d'une prolongation de 6 mois, ce qui porte au 31 décembre 2019 son échéance. Une réflexion est largement engagée pour une poursuite de la démarche sur la qualité de l'air à l'échelle du Grand Genève. Le projet envisagé porterait sur l'étude des impacts sur la qualité de l'air de l'aéroport international de Genève, infrastructure riveraine du département de l'Ain.

Un agent départemental est affecté à l'équipe française du Grand Genève au sein du Pôle métropolitain du Genevois français à hauteur de 50 % de son temps de travail et participera, sous le pilotage du Chef de projet français du Grand Genève, à la mise en œuvre des actions environnementales du Projet de territoire.

Les missions de cet agent portent sur les thématiques de qualité de l'air, climat et énergie, qui constituent un axe fort du programme d'actions transfrontalier et métropolitain. A ce titre, il contribuera à l'animation et au pilotage du Projet Interreg V "PACT'Air" (action E6 du Programme d'actions du Projet de Territoire Grand Genève – PA3). Il prendra également une part active à la réflexion, au montage et à l'animation d'une nouvelle action en lien avec la qualité de l'air sur le Grand Genève sur la période 2020 - 2022. Il sera chargé de veiller au bon déroulement des activités de ces projets.

La résidence administrative de l'agent est fixée au siège du Département de l'Ain. La situation administrative de l'agent affecté à l'équipe du Pôle métropolitain du Genevois français / Grand Genève reste gérée par le Département de l'Ain. L'agent demeure statutairement employé par le Département de l'Ain dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siens. Il effectue son

service, pour le compte du Pôle métropolitain du Genevois français, selon les quotités et les modalités prévues par la présente convention.

A travers la poursuite de la mise à disposition d'un agent, et afin de renforcer les synergies sur la mise en œuvre du Grand Genève, le Pôle métropolitain et le Département de l'Ain s'engagent à rechercher l'élaboration de positions communes sur des dossiers du Grand Genève et du Genevois français et à assurer des échanges préparatoires aux instances techniques et politiques du Grand Genève, du Pôle métropolitain et du Conseil départemental.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modalités de partenariat entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le Département de l'Ain ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention, annexée à la présente délibération et fixant les modalités de coopération technique entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le Département de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 09/10/19

Publié ou notifié le 09/10/19

Le Président,
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID : 074-200075372-20190927-CS2019_32-DE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 27 septembre 2019

CONVENTION DE
MUTUALISATION
DE MOYENS AVEC
ANNEMASSE
AGGLOMERATION :
ADOPTION DE
L'AVENANT A LA
CONVENTION POUR
LA LOCATION DES
LOCAUX DU POLE
METROPOLITAIN

L'an deux mil dix-neuf le vingt-sept septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 20 septembre 2019

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT - M. Hubert BERTRAND – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Dominique BONAZZI - M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – Mme Isabelle PASSUELO, suppléante de M. Christophe BOUVIER

• Délégués représentés :

Mme Judith HEBERT, donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL - Mme Muriel BENIER – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON - Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER

N° CS2019-33

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 24

Pouvoirs : 1

M . Sébastien MAURE – M
M. Régis PETIT

**CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS AVEC
ANNEMASSE AGGLOMERATION :
ADOPTION DE L'AVENANT A LA CONVENTION POUR LA
LOCATION DES LOCAUX DU POLE METROPOLITAIN**

Confronté à la saturation de ses locaux au regard du développement de ses effectifs, le Pôle métropolitain du Genevois français a recherché dès 2018 des opportunités en termes de locaux pour établir son siège administratif. Suite à l'acquisition de nouveaux locaux disponibles sur le quartier de l'Etoile Annemasse, Annemasse Agglomération a proposé de mutualiser cette surface avec le Pôle métropolitain.

Par délibération n° CS2019-19 en date du 26 avril 2019, le Comité syndical du Pôle métropolitain a approuvé la convention de mise à disposition de services et de moyens avec Annemasse Agglo.

Par délibération du Bureau Communautaire n° B-2019-0128 en date du 21 mai 2019, le bureau communautaire d'Annemasse Agglo a approuvé et autorisé le Président à signer cette même convention.

Ainsi, le Pôle métropolitain s'est installé dans les locaux d'Annemasse Agglo situé dans le bâtiment ANTARES au 3ème étage, 15 avenue Emile Zola à Annemasse, depuis début mai. Ces locaux comprennent un espace aménagé de 284 m² et un espace brut en cours d'aménagement de 75m².

Les travaux de cette surface devant être prochainement engagés par Annemasse Agglo, il convient de réviser la convention initiale notamment pour modifier l'article 6 paragraphe 6.3 portant sur la tarification de la location qui évolue comme suit :

Les locaux (lots 3.1a et b et 3.2a), charges comprises (chauffage, eau, électricité, copropriété)	5000 €/mois
Les 8 places de parking au sous-sol : charges de copropriété	160€/mois
L'entretien des locaux (lots 3.1a et b et 3.2a)	Facturation au réel en fonction de la facturation de la société de nettoyage.

Cette révision se traduit par la signature d'un premier avenant à la convention (annexé à la présente délibération). Ce dernier prévoit d'une part, une application rétroactive de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2019 et d'autre part, une participation financière du Pôle métropolitain à hauteur de 15 000 € pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace brut.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Messieurs Antoine BLOUIN, Michel BOUCHER, Gabriel DOUBLET, Denis MAIRE et Jean-Luc SOULAT, s'abstenant,

- **ADOpte** l'avenant n°1 (ci-annexé) de la convention de mise à disposition de services et de moyens entre Annemasse Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention et les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 09/10/19

Publié ou notifié le 09/10/19

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 27 septembre 2019

CONVENTION AVEC
L'ETAT POUR LA
TELETRANSMISSION
DES DOSSIERS
RELATIFS A LA
COMMANDE
PUBLIQUE :
ADOPTION DE
L'AVENANT A LA
CONVENTION

L'an deux mil dix-neuf le vingt-sept septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 20 septembre 2019

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

N° CS2019-34

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT - M. Hubert BERTRAND – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Dominique BONAZZI - M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – Mme Isabelle PASSUELO, suppléante de M. Christophe BOUVIER

• Délégués représentés :

Mme Judith HEBERT, donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL - Mme Muriel BENIER – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON - Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 1

M . Sébastien MAURE – M
M. Régis PETIT

CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA TELETRANSMISSION DES DOSSIERS RELATIFS A LA COMMANDE PUBLIQUE : ADOPTION DE L'AVENANT A LA CONVENTION

Vu l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « les actes pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. Pour les décisions individuelles, cette transmission intervient dans un délai de quinze jours à compter de leur signature. Cette transmission peut s'effectuer par voie électronique, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat. » ;

Vu la délibération du Comité syndical n°CS2017-50 du 18 mai 2017, approuvant la convention à intervenir avec l'Etat pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes administratifs ;

Vu la convention signée avec l'Etat le 3 août 2017 ;

Vu la circulaire du Préfet de la Haute-Savoie du 30 octobre 2018 informant les collectivités du département de la possibilité de transmettre les dossiers relatifs à la commande publique sous forme dématérialisée via l'application @ctes à compter du 1^{er} janvier 2019, sous réserve de la signature d'un avenant à la convention initiale ;

Vu le projet d'avenant transmis par la Préfecture de la Haute-Savoie définissant les conditions de transmission des dossiers relatifs à la commande publique sous forme dématérialisée via l'application @ctes ;

Considérant le gain en efficacité induit par l'utilisation de ce nouvel outil ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention passée avec l'Etat en vue de procéder à la télétransmission des dossiers relatifs à la commande publique via l'application @actes ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer cet avenant et l'ensemble des documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 09/10/19

Publié ou notifié le 09/10/19

Le Président,
Jean DENAIS



(Handwritten signature)

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 29 novembre 2019

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2019-35

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf le vingt-neuf novembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,
Convocation du : 22 novembre 2019
Secrétaire de séance : Christian PERRIOT
Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M. Jean-Yves MORACCHINI - Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN, donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Pierre MERMIN –

Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le

Patrick PERREARD - SLOW
ID : 074-200075372-20191129-CS2019_35-DE

M. Christophe MAYET – M.
M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet au vote du Comité syndical l'approbation du procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

06 DEC. 2019

Publié ou notifié le

06 DEC. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 29 novembre 2019

DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE DU
BUDGET PRIMITIF
2020

N° CS2019-36

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf le vingt-neuf novembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 22 novembre 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M. Jean-Yves MORACCHINI - Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN, donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Pierre MERMIN –

M. Christophe MAYET – M.
M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Extrait du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ci-annexé :

Avec la mise en service du Léman Express, le 15 décembre 2019, et la mise en service d'un réseau de transport en commun plus performant à l'échelle du Grand Genève, le Genevois français va passer un cap préparé, anticipé, souhaité depuis de longues années. Il s'agit maintenant d'amplifier l'effet Léman Express à travers le développement du bouquet de services à la mobilité et le renforcement des infrastructures modes doux et de transports en commun sur l'entier du périmètre du Genevois français. Il s'agit aussi de préparer la suite, afin de tendre vers un développement territorial maîtrisé et une transition écologique exemplaire à l'échelle du Genevois français et du Grand Genève.

Cette évolution intervient à quelques mois du terme de l'actuel mandat. Loin d'être un aboutissement, elle constitue une étape importante. C'est le sens de l'action que nous avons engagée ensemble depuis plusieurs années à présent avec l'adoption et la mise en œuvre de notre feuille de route politique 2014-2020, aillant permis notamment la création du Pôle métropolitain du Genevois français il y a bientôt trois ans.

Le Pôle métropolitain agit dans quatre domaines : la mobilité, la transition écologique, l'aménagement du territoire, l'économie et la formation. Il porte aussi des démarches de concertation et des actions de communication afin de favoriser le vivre-ensemble à l'échelle du Grand Genève et promouvoir une identité commune.

Progressivement, quatre types d'actions ont été développées pour :

- planifier et mieux maîtriser notre développement à l'échelle transfrontalière du Grand Genève (Projets de territoire du Grand Genève et différentes générations de Projet d'agglomération) et du Genevois français (Schémas métropolitains de mobilité, d'accueil des entreprises, d'aménagement commercial, coordination des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET...))
- Déployer des services aux habitants et des entreprises à travers les mobilités nouvelles (covoiturage, autopartage-Citiz, plans de mobilités), la Cité des Métiers du Grand Genève, Grand Forma (formation et enseignement supérieur), mais aussi RENEGERO, la Plateforme de rénovation énergétique du Genevois français
- Réaliser des évènements fédérateurs et une communication plus proche des usagers ou pour des publics cibles : La Nuit est Belle, les Assises Européennes de la Transition Energétique, les Rencontres culturelles du Grand Genève ; Evènement Grand Genève des Hautes-Ecoles Spécialisées de Suisse Occidentale ; Assises transfrontalières des Elus ; promotion du territoire à travers les évènements économiques annuels (SIMI, Hackaton, Tables rondes du Grand Genève, etc.) ; diversification de nos supports (réseaux sociaux ; création d'applications d'informations dédiés aux à la mobilité douce GéoVélo ou à la qualité de l'Air Air²G² ...
- Développer des partenariats afin de renforcer l'efficacité des actions engagées, faire reconnaître la spécificité de la métropole transfrontalière, mobiliser des cofinancements externes afin d'accélérer la réalisation des projets : Europe (plusieurs opérations INTERREG), Etat et Région (Contrat de Plan Etat-Région avec la convention de Coopération métropolitaine du Genevois français ; TEPOS ; Contrat « Air » ; candidature au Programme d'Investissement d'Avenir) ; Confédération suisse, Cantons de Genève et Vaud (Projets d'agglomération), nouvelles formes de partenariats avec l'ADEME, l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Energie (Pendaura), la Banque des Territoires.

La très forte dynamique métropolitaine du Genevois français et du Grand Genève, les défis de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique, les besoins en services des habitants et des entreprises de notre territoire invitent à agir de manière rapide et profonde.

Le prochain mandat devra poursuivre, amplifier et probablement accélérer les efforts de structuration et d'intégration, avec la mise en place d'une autorité organisatrice de la mobilité ; la réalisation d'un SCOT métropolitain du Genevois français ; le renforcement des actions permettant les réductions de consommation d'énergie, la production d'énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité et le maintien d'une agriculture de proximité de qualité ; la conduite d'actions favorisant la mobilisation des entreprises au service de l'innovation, de la transition écologique et numérique constituent une véritable nécessité.

Ces réalisations ne sauraient atteindre pleinement leur cible sans porter une attention particulière au vivre-ensemble au sein de notre agglomération transfrontalière du Grand Genève. Cela passe notamment par le respect des Accords bilatéraux. Le Pôle métropolitain se veut vigilant sur les dossiers de la préférence cantonale à l'embauche, de la scolarisation des enfants de frontaliers dans les écoles du Canton de Genève, du phénomène des faux résidents secondaires. Cela passe aussi par des actions et l'organisation d'évènements favorisant la cohésion. Le Pôle métropolitain porte ainsi des actions de terrains et des évènements fédérateurs, notamment avec l'organisation d'un évènement grand public lié au Léman Express pour le 1er semestre 2020.

Le budget 2020 s'inscrit dans un contexte financier contraint, marqué par un développement des actions menées par le Pôle métropolitain, un niveau élevé de réalisation du budget antérieur et, dans le même temps, une baisse des cofinancements externes liés aux dépenses de fonctionnement et la disparation en 2019 des marges de trésorerie.

Les marges de manœuvre étant désormais inexistantes, il est proposé d'augmenter la cotisation 2020 des membres du Pôle métropolitain de 1.93€ supplémentaires par habitant, soit une cotisation portée à 7 € par habitant et par an (au lieu de 5.07€ en 2019). Cette augmentation s'inscrit dans la prospective budgétaire adoptée dès 2018, avec une augmentation lissée sur trois années (2019, 2020, 2021).

Cette augmentation progressive permet une légère augmentation du budget du Pôle métropolitain, le portant à 4 millions d'euros en 2020 (contre 3,7 millions en 2019) et rendant ainsi possible le développement des services aux usagers pour :

- Muscler les mobilités nouvelles (covoiturage, autopartage, plans de déplacements d'entreprises) et préfigurer l'Autorité Organisatrice de la Mobilité du Genevois français ;
- Favoriser la transition écologique avec le déploiement de la Plate-Forme Locale de rénovation énergétique (PLRE) Regenero (conseils, accompagnement) et la révision du Projet de Territoire Grand Genève ;
- Déployer les actions en matière de développement économique et développer l'offre de formation : partenariat French Tech pour favoriser l'innovation dans le Genevois français ; démarche « Grand Forma, se former dans le Genevois français », Cité des Métiers du Grand Genève ;
- Maintenir des actions de communication ciblées : campagne faux résidents secondaires sur les réseaux sociaux ; communication de services aux usages, refonte du site internet.

Cette cotisation permet aussi de déployer de nouveaux partenariats pour le Genevois français. Elle contribue ainsi à développer une ingénierie de projet permettant la recherche et la mobilisation de cofinancements externes facilitant la réalisation de projets portés par les intercommunalités membres du Pôle métropolitain et les communes du Genevois français.

La fin de l'année 2019 est notamment marquée par la signature de l'Accord sur les prestations relatif au Projet d'agglomération 3 du Grand Genève. Pour la période 2019-2022, plus de 120 millions CHF sont ainsi accordés par la Confédération suisse au Grand Genève, dont près de 12,04 millions CHF au Genevois français. Dans le même temps, le Pôle métropolitain travaille à la finalisation d'un contrat « Air » avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour près de 4 millions d'euros de crédits régionaux pour trois ans.

Sur la période 2010-2019, le montant total des cotisations versées par les membres de l'ARC Syndicat mixte et du Pôle métropolitain s'élève à près de 10,1 millions d'€. Dans le même temps, plus de 117 millions d'€ de cofinancements externes (Europe, Etat, Confédération suisse, Région Auvergne Rhône-Alpes) ont ainsi été obtenus à travers l'action du Pôle métropolitain du Genevois français.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire présenté en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **06 DEC. 2019**

Publié ou notifié le

06 DEC. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 29 novembre 2019

DECISION
MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET
PRINCIPAL 2019

N° CS2019-37

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf le vingt-neuf novembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 22 novembre 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M. Jean-Yves MORACCHINI - Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN, donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Pierre MERMIN –

M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD

M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2019**Renouvellement de prise de participation du Pôle métropolitain à la SCIC Alpes autopartage**

En 2016, le Pôle métropolitain du Genevois français s'est engagé, suite à une étude de faisabilité menée par l'opérateur CITIZ et le bureau d'étude INDIGGO, dans le lancement d'un service d'autopartage sur le territoire.

Au regard des résultats positifs, des prévisions de développement présentées par CITIZ et des nouvelles compétences du Pôle métropolitain, il est proposé une nouvelle étape pour favoriser l'autopartage, accompagner sa montée en puissance sur le Genevois français jusqu'à ce qu'il parvienne, à terme, à s'autofinancer.

Un renouvellement de soutien du Pôle métropolitain à CITIZ est proposé sous la forme d'une nouvelle prise de participation forfaitaire de 15 000 € correspondant à 100 parts. Il est rappelé que le Pôle métropolitain est déjà engagé en tant que sociétaire depuis 2016

Afin de permettre le renouvellement de sa participation au capital, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal 2019.

Matériel de bureau et informatique

Afin de permettre la dépense d'investissement relative à l'achat d'ordinateurs, de logiciels, d'écrans, d'un coffre-fort, il est nécessaire de procéder à une décision modificative.

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la régularisation des comptes 2183 (matériel de bureau et informatique) 2051 (concessions et droits similaires) et 261 (titres de participation) soit 22 600 euros, sont disponibles en section de fonctionnement à l'imputation 617 (études et recherche) du budget principal 2019. Il est nécessaire de les reporter en investissement, soit 7050 € au compte 2183 (matériel de bureau et informatique), 550 € au compte 2051 (concessions et droits similaires) et 15 000 euros au compte 261 (titres de participation).

Designation		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT					
617	Etudes et recherche	22 600 €			
023	Virement à la section d'investissement		22 600 €		
TOTAL		0 €	0 €		
INVESTISSEMENT					
021	Virement de la section de fonctionnement				22 600 €
2051	Concession et droits similaires		550 €		
2183	Matériel de bureau et informatique		7 050 €		
261	Titres de participation		15 000 €		
TOTAL		22 600 €	22 600 €		

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **06 DEC. 2019**

Publié ou notifié le **06 DEC. 2019**



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 29 novembre 2019

INTEGRATION DU
POLE
METROPOLITAIN
AU CONSEIL
ADMINISTRATION
DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE
GENEVE

N° CS2019-38

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf le vingt-neuf novembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 22 novembre 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M. Jean-Yves MORACCHINI - Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN, donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND –

Mme Judith HEBERT – M. Vince

Yves MORACCHINI – M.

M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD –

M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

INTEGRATION DU POLE METROPOLITAIN AU CONSEIL ADMINISTRATION DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE GENEVE

L'Aéroport International de Genève (AIG) constitue l'un des moteurs de la dynamique exceptionnelle que connaît le Grand Genève et dont bénéficie notamment le Genevois français. En effet, avec plus de 18 millions de passagers transportés et 148 destinations desservies en 2018, l'AIG constitue un acteur incontournable du territoire et participe à la vitalité économique de notre région. Porte d'entrée de la Genève internationale, l'aéroport est indispensable aux 34 organisations internationales, 250 ONG et 130 multinationales genevoises, aux entreprises du Genevois français et plus largement de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Pris dans sa dimension transfrontalière et au regard de sa zone d'attractivité, il constitue ainsi le troisième aéroport français et le premier d'Auvergne -Rhône-Alpes.

Les récentes évolutions apportées au cadre réglementaire régissant l'aéroport et les enquêtes publiques subséquentes (Modification du Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique -PSIA- en 2017 et demande d'approbation de plans et de modification du règlement d'exploitation de l'aéroport international de Genève), les démarches initiées par le Canton de Genève sur la « façade sud », le projet de développement du tramway genevois en direction de Ferney-Voltaire, les opérations urbaines en « façade nord », les enjeux globaux de durabilité et soutenabilité font toutefois apparaître la nécessité d'une organisation transfrontalière plus intégrée, mieux coordonnée entre le Conseil d'Administration de l'AIG, la République et Canton de Genève et les collectivités françaises directement concernées par le développement de l'Aéroport.

Bien que plusieurs instances aient été mises en place et/ou ouvertes à de nouveaux membres à l'initiative des parties concernées (Commission mixte franco-suisse sur les questions liées au bruit, représentant.e des Conseils départementaux français limitrophes au sein du Conseil d'Administration de l'AIG), il apparaît qu'une stratégie territoriale globale, franco-suisse, doit constituer désormais une priorité.

Les enjeux liés à un développement durable et soutenable de l'aéroport, à la mesure des effets du trafic aérien sur les populations voisines, à la réalisation d'actions d'informations et de concertations, à la mise sur pied d'une stratégie conjointe et d'un plan d'actions partagé de développement économique, d'équipements, de services, d'intégration environnementale, de desserte en transports publics dans une logique de préservation des ressources naturelles et de transition écologique, appellent un travail transfrontalier constant, conforme à la très forte interdépendance transfrontalière et à l'importance de l'Aéroport dans le Grand Genève.

Le Pôle métropolitain du Genevois français salue la volonté d'association des instances déjà mises en place mais souhaiterait que la coopération transfrontalière exemplaire à l'œuvre dans le territoire du Grand Genève se concrétise de façon pérenne et transversale autour de l'infrastructure aéroportuaire et des enjeux économiques, écologiques et liés à la qualité de vie que l'AIG polarise. L'association systématique et renforcée des représentants du Pôle métropolitain aux différents cercles de décisions concernés améliorerait la prise en compte de ces enjeux transfrontaliers en amont des projets, éviterait de péjorer leur mise en œuvre au fil des procédures réglementaires et faciliterait la mise en place de plans d'actions partagés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEMANDE** auprès des autorités aéroportuaires de l'AIG, de la République et Canton de Genève et de la Confédération suisse, une association systématique aux instances de gouvernance et de concertation et notamment :
 - participation à la Commission mixte franco-suisse sur les questions liées au bruit,
 - désignation d'un.e représentant.e du Pôle métropolitain au sein du Conseil d'Administration de l'AIG ;
- **POURSUIT ET RENFORCE** les modalités de coopérations et de travail existantes ;
- **DEMANDE** auprès des autorités aéroportuaires de l'AIG, du Canton de Genève et de la Confédération suisse, la prise en compte systématique de la dimension transfrontière de l'aéroport et de ses impacts sur les parties françaises ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à adresser les courriers et documents nécessaires aux parties concernées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **06 DEC. 2019**

Publié ou notifié le

06 DEC. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 29 novembre 2019

RENOUVELLEMENT
DE LA
CONVENTION
ANNUELLE DE
FINANCEMENT
AVEC
L'OBSERVATOIRE
STATISTIQUE
TRANSFRONTALIE
R POUR L'ANNEE
2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-neuf novembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 22 novembre 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M. Jean-Yves MORACCHINI - Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN, donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND –

N° CS2019-39

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Pierre MERMIN –
M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD –
M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT AVEC L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER POUR L'ANNEE 2019

Contexte

L'Observatoire statistique transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois, a été créé en 2001 par mandat du Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG). Sa mission d'observation couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, et les cantons suisses de Genève et de Vaud. L'Observatoire est mis en œuvre par les offices statistiques français et suisse territorialement concernés, à savoir l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes et l'Office Cantonal de Statistique du Canton de Genève (OCSTAT).

Il répond aux besoins d'information nécessaires à la description, à la compréhension et à la définition de politiques publiques nécessaires au développement et à l'aménagement de la région frontalière. Il a pour objectifs de réaliser un suivi et une analyse prospective des évolutions, notamment démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier et particulièrement de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il implique un partenariat fort des autorités publiques françaises et suisses, partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Des conventions financières ont été conclues chaque année depuis 2008. Le projet de convention, annexé au présent projet de délibération, s'inscrit en application de la convention cadre adoptée le 21 mars 2019, définissant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire statistique transfrontalier, conclue entre la République et canton de Genève, l'Association des communes genevoises, l'État français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie et le Pôle métropolitain du Genevois français. Le projet de convention définit les principes et les modalités de participation de l'Insee à ce programme de travail et fixe la participation financière de chacune des parties françaises au budget de fonctionnement pour l'année 2019.

Le coût total des opérations définies dans la présente convention s'élève à 118 188,45 € pour 2019, hors apport de l'OCSTAT. L'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie et le Pôle métropolitain du Genevois français prendront chacun en charge un cinquième du montant du flux de financier entre l'Insee et les signataires, soit 20 445,84 € pour chacun des partenaires. Chaque partenaire s'acquittera, auprès de l'INSEE, de sa participation sur présentation d'un état récapitulatif des travaux et dépenses effectivement réalisées en 2019, produit par l'Insee au plus tard le 30 avril 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat N°2019M0061 relative aux travaux 2019 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement à l'INSEE de la participation financière d'un montant maximum de 20 445,84 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **06 DEC. 2019**

Publié ou notifié le

06 DEC. 2019



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 29 novembre 2019

ADOPTION DE LA
NOUVELLE
CONVENTION CITIZ

N° CS2019-40

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf le vingt-neuf novembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 22 novembre 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Daniel RAOHOZ – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M. Jean-Yves MORACCHINI - Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN, donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND –

Mme Judith HEBERT – M. Vincent**Yves MORACCHINI – M. Jean-Pierre MERMIN –****M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD –****M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE**

ADOPTION DE LA NOUVELLE CONVENTION CITIZ

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français adopté le 13 décembre 2018 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain précisant qu'en matière de mobilité, sur le plan opérationnel, il assure l'organisation, l'exploitation, le soutien et la promotion des services d'autopartage et de covoiturage ;

Vu « la charte d'engagement pour le déploiement de l'autopartage dans le Genevois français » définie entre le Pôle métropolitain, la SCIC Alpes Autopartage et les collectivités volontaires au démarrage de l'opération, à savoir : Annemasse Agglomération, la Communauté de communes du Genevois, la Communauté de communes du Pays de Gex, la Communauté de communes de Faucigny Glières, signée en octobre 2016 ;

Vu les articles 8 et 9 du décret n°2002-241 du 21 février 2002 relatif aux sociétés coopératives d'intérêt collectif dans le respect des conditions d'octroi fixées par le règlement (CE) n° 69/2001 du 12 janvier 2001 permettant aux collectivités territoriales de participer aux charges de fonctionnement et d'investissements des SCIC ;

Considérant l'intérêt du service d'autopartage pour diminuer l'empreinte carbone des déplacements automobiles, libérer de l'espace public et élargir et améliorer l'offre de mobilité ;

Une nouvelle phase de déploiement du service d'autopartage est initiée et proposée par Citiz, opérateur historique de l'autopartage sur le périmètre du Pôle métropolitain.

En 2016, l'ARC Syndicat mixte s'est engagé, suite à une étude de faisabilité menée par Alpes-Autopartage et le bureau d'étude INDIGGO, dans le lancement d'un service d'autopartage sur le territoire. Cela s'est traduit par l'acquisition de parts sociales au capital de la SCIC Alpes-Autopartage, opérateur de l'offre de service CITIZ.

Ainsi, 12 véhicules répartis en 9 stations ont été mis en service dans un premier temps. Puis, la flotte s'est développée progressivement. Au 31 juillet 2019, 16 véhicules ont été déployés sur 11 stations localisées dans les communes de Annemasse, Saint Julien en Genevois, Archamps (en 2016), Bonneville, Gex, Ambilly (en 2018) et Thonon-les-Bains (en 2019).

Le service d'autopartage connaît ainsi une croissance annuelle de l'offre avec le déploiement de stations supplémentaires et une réelle dynamique d'augmentation dans l'utilisation du service. 230 utilisateurs sont inscrits et plus de 6000 réservations ont été enregistrées au 31 juillet 2019.

Au regard des résultats positifs, des prévisions de développement présentées par CITIZ et des nouvelles compétences du Pôle métropolitain, il est proposé une nouvelle étape pour favoriser l'autopartage et accompagner sa montée en puissance sur le Genevois français jusqu'à ce qu'il parvienne, à terme, à s'autofinancer.

Citiz prévoit le déploiement de 10 nouvelles voitures partagées sur le Genevois français d'ici 2022.

Un renouvellement de soutien du Pôle métropolitain à CITIZ est proposé sous la forme d'une nouvelle prise de participation forfaitaire de 15 000 € correspondant à 100 nouvelles parts. Il est rappelé que le Pôle métropolitain est déjà engagé en tant que sociétaire depuis 2016 dans la continuité des engagements pris par l'Arc Syndicat mixte (100 parts).

Le Pôle métropolitain est ainsi engagé en tant que sociétaire dans la définition des orientations de la coopérative et aux décisions de gestion. Les collectivités membres du Pôle métropolitain auront la possibilité de déployer de nouvelles stations sans devoir s'acquitter elles-mêmes d'un ticket d'entrée au capital de la société.

En contrepartie, Citiz s'engage à développer le service, à mettre à disposition des voitures et un système de gestion à distance des réservations, à assurer le bon fonctionnement du service, des stations et à prendre en charge la gestion complète des véhicules. Citiz adresse au Pôle métropolitain un bilan quantitatif et qualitatif régulier, ainsi que, chaque année, un rapport d'activité présentant l'usage des véhicules CITIZ sur le Genevois français. L'évaluation du service alimentera le plan d'actions mobilité du Pôle métropolitain. La communication, l'animation et les développements commerciaux liés au service CITIZ pourront faire l'objet de prestations complémentaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la prise de participation complémentaire du Genevois français au capital de la SCIC Alpes Autopartage à hauteur de 15 000 € pour 100 parts sociales supplémentaires ce qui représente 4.2% du capital de la SCIC. Ce montant est inscrit en section d'investissement de la décision modificative n°1 du budget principal 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et les documents correspondants pour cette prise de participation, et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

06 DEC. 2019

Publié ou notifié le

06 DEC. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 29 novembre 2019

DECLARATION
SANS SUITE DE LA
CONSULTATION
D'ASSISTANCE
DANS LA
CONDUITE DE LA
DEMARCHE ET
REALISATION DE
PLANS DE
MOBILITES
AUPRES DES
EMPLOYEURS DU
TERRITOIRE DU
GENEVOIS
FRANÇAIS

L'an deux mil dix-neuf le vingt-neuf novembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 22 novembre 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M. Jean-Yves MORACCHINI - Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN, donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND –

N° CS2019-41

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 1

Mme Judith HEBERT – M. Vincent

Yves MORACCHINI – M.

M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD –

M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

**DECLARATION SANS SUITE DE LA CONSULTATION
D'ASSISTANCE DANS LA CONDUITE DE LA DEMARCHE ET
REALISATION DE PLANS DE MOBILITES AUPRES DES
EMPLOYEURS DU TERRITOIRE DU GENEVOIS FRANCAIS**

Une procédure d'appel d'offres a été engagée le 18 juillet 2019 par l'envoi d'un avis de publicité au BOAMP, au JOUE et sur la plateforme de dématérialisation, en vue de la passation d'un marché d'assistance dans la conduite de la démarche et réalisation de plans de mobilités auprès des employeurs du territoire du Genevois français. Il s'agit d'un marché mixte.

Une partie des prestations est réalisée sous la forme d'un marché ordinaire, une partie des prestations est réalisée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un maximum de 100 000€ HT par période. La durée de la période initiale est de 14 mois à compter de la notification. Le marché est reconductible 2 fois 12 mois.

La date limite de remise des offres était fixée au 19 septembre 2019. A cette date, 6 plis ont été réceptionnés.

En cours d'analyse des offres, des imprécisions dans la définition du besoin ont été révélées rendant impossible toute comparaison des offres entre elles.

Le dossier de consultation doit être remanié afin d'assurer l'efficacité de la commande publique. Aussi, il apparaît nécessaire de déclarer cette consultation sans suite pour motif d'intérêt général.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** sans suite pour motif d'intérêt général la consultation dite d'assistance dans la conduite de la démarche et réalisation de plans de mobilités auprès des employeurs du territoire du Genevois français.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

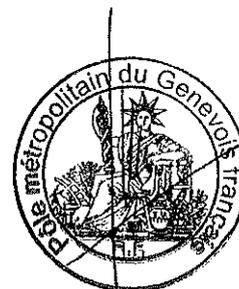
Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

06 DEC. 2019

06 DEC. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 29 novembre 2019

CONVENTION DE
PARTENARIAT
AVEC LA BANQUE
DES TERRITOIRES

SIGNATURE

N° CS2019-42

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 22

Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf le vingt-neuf novembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 22 novembre 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M. Jean-Yves MORACCHINI - Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN, donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND –

Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-
Yves MORACCHINI – M. Jean-Pierre MERMIN –
M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD –
M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES : SIGNATURE

Vu la délibération n°CS2018-20 prise par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français le 22 juin 2018 portant adoption de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires) ;

Vu les dernières modifications apportées par la Banque des Territoires, portant sur les modalités de financement et d'accompagnement de ladite convention :

- modification de la durée de la convention désormais établie sur la période 2019-2021 ;
- révision du montant de la subvention s'élevant dorénavant à 50 000 € et se répartissant sur les actions liées à la mobilité ;

Pour rappel, le Pôle métropolitain du Genevois français devient, après les métropoles de Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand, une concrétisation institutionnelle du fait métropolitain. La création récente du Pôle métropolitain devrait favoriser la concrétisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et relever ainsi les nombreux défis sociaux, environnementaux et économiques qui se posent aujourd'hui à ce territoire transfrontalier. Elle permet d'engager un processus de mutualisation de moyens et d'intégration de compétences dans trois domaines essentiels : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique.

La Caisse des Dépôts et Consignations accompagne les projets du territoire dans la perspective d'apporter de solutions financières et d'accélérer des projets pour lesquels l'établissement public pourra jouer son rôle d'investisseur d'intérêt général.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts est susceptible de mettre à disposition du Pôle métropolitain du Genevois français et de ses membres plusieurs ressources financières, au nombre desquelles une enveloppe de crédit d'ingénierie, financée par sa section générale, pour le financement d'études-actions liées à la préfiguration des projets de territoire, ainsi que l'expertise des différentes filiales du Groupe Caisse des Dépôts selon le type de projet étudié ou de conseil recherché. Ainsi, la Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de la Caisse des Dépôts, via sa délégation de Chambéry-Grenoble, souhaite assurer une présence forte auprès du territoire du Pôle métropolitain du Genevois français.

La Caisse des Dépôts concentre aujourd'hui son action sur quatre transitions prioritaires qui fondent sa stratégie : territoriale, énergétique et économique, démographique et numérique. Ainsi, les stratégies de la Caisse des dépôts et du Pôle métropolitain du Genevois français convergent vers un engagement mutuel pour la transition énergétique, écologique et économique du territoire.

Le projet de convention, annexé à la présente délibération, a pour objet de mettre en œuvre cette volonté de collaboration et de définir le cadre du partenariat qui relie le Pôle métropolitain du Genevois français à la Caisse des Dépôts et qui permettra de relever les grands enjeux de ce nouveau territoire.

Pour favoriser l'attractivité du territoire du Pôle métropolitain, il a été convenu d'orienter les collaborations sur trois axes principaux :

- un Pôle métropolitain qui réussit sa transition énergétique et écologique ;
- un Pôle métropolitain moteur des mobilités ;
- un Pôle métropolitain innovant, créatif et attractif.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Pôle métropolitain du Genevois français, portant sur le cofinancement, sur une cible de 50 000 € pour 2 ans, du programme d'actions du Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle Métropolitain à signer la convention et l'ensemble des documents afférents

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le

06 DEC. 2019

Publié ou notifié le

06 DEC. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 12 décembre 2019

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2019-43

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 0

L'an deux mil dix-neuf le douze décembre à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 6 décembre 2019

Secrétaire de séance : Hubert BERTRAND

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert
BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice
DUNAND – Mme Astrid BAUD ROCHE – M. Dominique
BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY –
M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES –
M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI –
M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel
BOUCHER – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme
Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M.
Jean-Yves MORACCHINI – M. Henri CALDAIROUX
suppléant de M. Patrick PERREARD

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN –
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT –
Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – Mme
Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Pierre

MERMIN – M. Serge SAVOINI

M. Patrick PERREARD – M.

FAVRE

M. Sébastien MAURE

M. Régis PETIT – M. Louis

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet au vote du Comité syndical l'approbation du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

18 DEC. 2019

18 DEC. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 12 décembre 2019

ADOPTION DES
COTISATIONS 2020
DES MEMBRES DU
POLE
METROPOLITAIN

N° CS2019-44

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 0

L'an deux mil dix-neuf le douze décembre à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 6 décembre 2019

Secrétaire de séance : Hubert BERTRAND

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert
BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice
DUNAND – Mme Astrid BAUD ROCHE – M. Dominique
BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY –
M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES –
M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI –
M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel
BOUCHER – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme
Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M.
Jean-Yves MORACCHINI – M. Henri CALDAIROUX
suppléant de M. Patrick PERREARD

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN –
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT –
Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – Mme
Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Pierre

MERMIN – M. Serge SAVOINI

M. Patrick PERREARD – M.

FAVRE

M. Sébastien MAURE –

M. Régis PETIT – M. Louis

AADOPTION DES COTISATIONS 2020 DES MEMBRES DU POLE METROPOLITAIN

Monsieur le Président rappelle que pour pouvoir établir son budget, le comité syndical doit fixer le montant de contribution des membres.

En effet, l'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français indique que la contribution des membres aux dépenses du Pôle métropolitain est fixée chaque année par le Comité syndical. La contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de l'EPCI membre, actualisée au 1er janvier de l'année de l'exercice et officialisée par une publication au Journal Officiel.

La contribution aux dépenses du syndicat est répartie entre les membres de la façon suivante :

- *Contribution de base : (x) centimes d'euros par habitant.*

L'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français conformément à l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la contribution des membres est obligatoire pour ces derniers pendant la durée du Pôle et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du Pôle l'ont déterminée.

Aussi, conformément au Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors du Comité syndical du 29 novembre 2019, Monsieur le Président propose de fixer la contribution des membres à 7.00 € par habitant pour le Budget Primitif (BP) 2020.

Le Comité syndical, après avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec une voix contre,

- **FIXE** la contribution des membres à 7.00 € par habitant pour l'exercice budgétaire 2020 ;
- **RETIENT** pour chaque membre, sa population totale, selon la définition de l'INSEE et la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires et à signer les documents y afférant pour procéder au recouvrement de ces contributions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

18 DEC. 2019

Publié ou notifié le

18 DEC. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 12 décembre 2019

ADOPTION DU
BUDGET
PRINCIPAL 2020

N° CS2019-45

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 0

L'an deux mil dix-neuf le douze décembre à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 6 décembre 2019

Secrétaire de séance : Hubert BERTRAND

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert
BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice
DUNAND – Mme Astrid BAUD ROCHE – M. Dominique
BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY –
M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES –
M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI –
M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel
BOUCHER – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme
Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M.
Jean-Yves MORACCHINI – M. Henri CALDAIROUX
suppléant de M. Patrick PERREARD

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN –
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT –
Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – Mme
Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Pierre

MERMIN – M. Serge SAVOINI

M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis

FAVRE

ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget Principal 2020.

Ce dernier s'équilibre

➤ en fonctionnement à

DEPENSES : 3 820 472.00 euros

RECETTES : 3 820 472.00 euros

➤ et en investissement à

DEPENSES : 174 440.00 euros

RECETTES : 174 440.00 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Stéphane VALLI s'étant abstenu,

- **APPROUVE** le Budget Principal 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le
Publié ou notifié le

18 DEC. 2019

18 DEC. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 12 décembre 2019

ADOPTION DU
TABLEAU DES
EMPLOIS

N° CS2019-46

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 0

L'an deux mil dix-neuf le douze décembre à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 6 décembre 2019

Secrétaire de séance : Hubert BERTRAND

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert
BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice
DUNAND – Mme Astrid BAUD ROCHE – M. Dominique
BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY –
M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES –
M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI –
M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel
BOUCHER – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme
Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M.
Jean-Yves MORACCHINI – M. Henri CALDAIROUX
suppléant de M. Patrick PERREARD

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN –
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT –
Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – Mme
Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Pierre

MERMIN – M. Serge SAVOINI

**M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis
FAVRE**

ADOPTION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu les articles 5711-4 et 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS2019-07 en date du 21 mars 2019 portant approbation du tableau des emplois ;

Au vu des missions portées par le Pôle métropolitain et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2020, il est proposé de modifier le tableau des emplois afin de :

- Transformer un poste d'Ingénieur territorial en poste d'attaché territorial,
- Transformer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en poste de rédacteur.
- Transformer un poste d'Attaché Principal en poste d'attaché territorial.

Filière administrative :

Catégorie A

- 1 emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services du Pôle métropolitain (selon la strate démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants)
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'attaché principal territorial à détacher sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- 13 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché territorial

Catégorie B

- 1 emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 2 emplois permanents à temps complet au grade de rédacteur

Catégorie C :

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Filière technique :

Catégorie A

- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'ingénieur principal territorial

L'ensemble de ces postes est récapitulé dans le tableau des emplois ci-dessous.

Les dépenses résultant de ces créations ou modifications sont inscrites aux crédits du chapitre globalisé 012 du Budget 2020.

Pôle métropolitain du Genevois français		BP 2020		
BUDGET PRINCIPAL				
EMPLOI PERMANENT				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Dir Ets Publics 10 à 20 000 hts	A	1	1	
Total emplois fonctionnels		1	1	
Filière administrative				
Attaché principal	A	1	1	
Attaché	A	13	11	5
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B			
Rédacteur	B	2	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Total Filière administrative		18	15	5
Filière technique				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire
Ingénieur principal	A	2	2	
Ingénieur	A			
Technicien supérieur territorial chef	B			
Technicien supérieur territorial principal	B			
Technicien supérieur territorial	B			
Contrôleur de travaux en chef	B			
Contrôleur principal de travaux	B			
Contrôleur territorial de travaux	B			
Agent de maîtrise principal	C			
Agent de maîtrise	C			
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	C			
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C			
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C			
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C			
Total Filière technique		2	2	
Total		21	18	5

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

18 DEC. 2019

Publié ou notifié le

18 DEC. 2019

Le Président,

Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 12 décembre 2019

AUTORITE
ORGANISATRICE
DE LA MOBILITE DU
GENEVOIS
FRANCAIS

N° CS2019-47

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 0

L'an deux mil dix-neuf le douze décembre à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 6 décembre 2019

Secrétaire de séance : Hubert BERTRAND

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert
BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice
DUNAND – Mme Astrid BAUD ROCHE – M. Dominique
BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY –
M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES –
M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI –
M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel
BOUCHER – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme
Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M.
Jean-Yves MORACCHINI – M. Henri CALDAIROUX
suppléant de M. Patrick PERREARD

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN –
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT –
Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – Mme
Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Pierre

MERMIN – M. Serge SAVOINI**M. Patrick PERREARD – M.****Regis PETIT – M. Louis****FAVRE**

AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE DU GENEVOIS FRANCAIS

Le territoire a beaucoup progressé sur la question des mobilités à l'occasion du mandat 2014-2020

Dès 2014, la création d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) unique sur le périmètre du Genevois français constituait l'un des enjeux prioritaires de la mandature. Afin de mieux appréhender les enjeux de mobilités, de se fixer des objectifs communs et de se doter d'une capacité d'action collective, les élus ont souhaité engager, en 2016, un Schéma Métropolitain des Mobilités comme un premier pas vers la constitution à un horizon lointain d'une AOM unique.

Cette impulsion a porté ses fruits puisque le territoire a fortement accru son investissement sur la question des mobilités.

Le Schéma Métropolitain des Mobilités du Genevois français, adopté en 2017, fixe d'ambitieux objectifs partagés et montre comment activer l'ensemble des leviers à disposition des collectivités pour faire face à l'accroissement attendu du trafic routier lié à la croissance démographique : développement de l'offre de transports publics ; développement des modes actifs (vélo, marche) ; développement des services à la mobilité (autopartage, covoiturage, services numériques) ; démobilité (télétravail et réseau de Tiers-lieux, etc). Il a débouché, en 2018, par la délégation au Pôle métropolitain de la compétence sur les mobilités nouvelles qui l'a conduit à mener des actions ambitieuses en matière de développement des mobilités partagées (autopartage, covoiturage), de plans de mobilités des employeurs, d'intermodalité (étude opérationnelle sur l'exploitation des P+R).

Les EPCI se sont également fortement renforcés sur la question. La Communauté d'agglomération du Pays de Gex et Thonon Agglo sont désormais compétents sur l'entièreté de leur périmètre, la CC du Genevois, le SM4CC et Annemasse Agglo ont accru leur offre de mobilité et la ville de Bellegarde a étendu sa compétence au périmètre de la commune nouvelle Valserhône.

Les mobilités sur le territoire entrent également dans une nouvelle ère avec la mise en service de la Voie Verte du Grand Genève, du Léman Express, du tramway Genève-Annemasse et les mises en service à venir des autres tramways et BHNS transfrontaliers.

Pour autant les enjeux auxquels font face les collectivités sont toujours plus prégnants.

Le territoire est marqué par une saturation du système de transports et déplacements qui se traduit au quotidien par une congestion majeure et croissante, avec chaque jour, plus de 15 voitures supplémentaires en circulation. Cette situation entrave le bon fonctionnement du territoire et menace à terme sa capacité à engager sa transformation écologique, à maîtriser son développement et garantir, la qualité du cadre de vie.

Le territoire fait face à une croissance démographique extrêmement dynamique qui est susceptible d'accroître considérablement ces tensions. A l'horizon 2030, 400 000 déplacements quotidiens supplémentaires sont attendus dont 200 000 en voiture, ce qui est susceptible de faire progresser encore la congestion que connaît le territoire.

L'impératif écologique s'impose et amène le territoire à démultiplier ses efforts dans la lignée de l'engagement transfrontalier PACTAIR pour la qualité de l'air. Ce plan doit permettre d'atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés par le Projet de territoire Grand Genève 2016-2030, à savoir une diminution de 18 % des particules fines (PM10) et de 50 % des oxydes d'azote (NOx) sur la période 2005-2030. La traduction de cet engagement dans les faits suppose un véritable bouleversement du système de transports et déplacement.

Par conséquent, les élus souhaitent se fixer une nouvelle ambition et passer un cap.

Ainsi, les élus font le constat que :

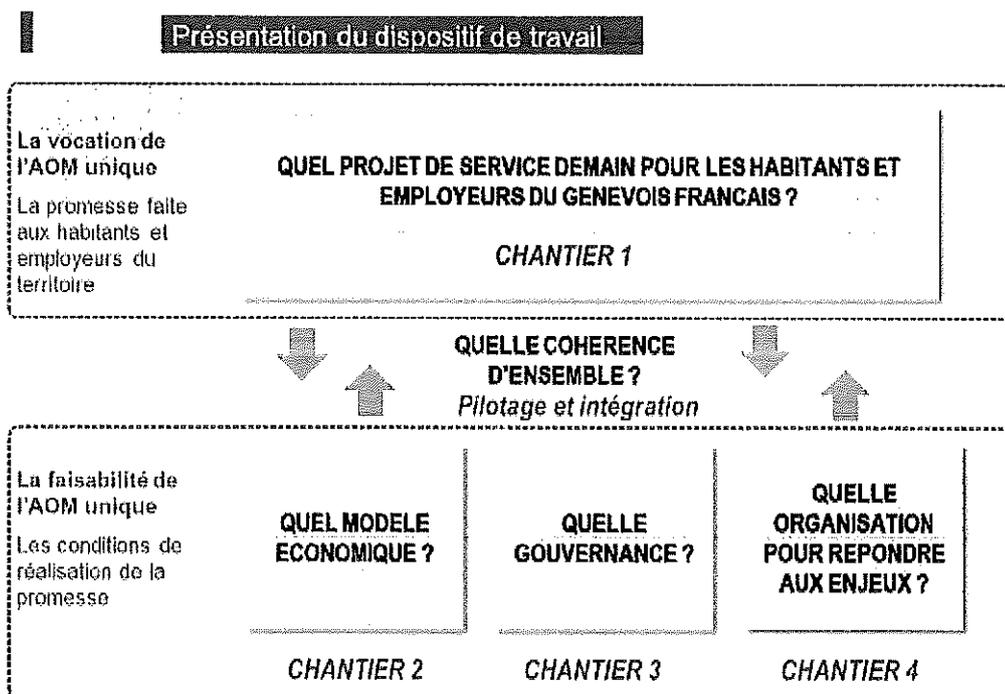
- la coopération nécessite un fort engagement et un travail constant d'impulsion et de coordination;
- les défis que rencontre le territoire appellent à agir plus vite et plus fort au service des habitants et des entreprises.

Aussi, les élus souhaitent étudier une bascule plus ambitieuse pour la constitution d'une Autorité Organisatrice unique de la Mobilité sur le territoire du Genevois français au cours du prochain mandat.

La constitution d'une AOM unique est un sujet complexe, mais fondamental. Il représente un moment fort pour le territoire. Par conséquent, il est nécessaire d'engager une démarche permettant :

- d'instruire l'ensemble des dimensions de l'AOM unique pour permettre aux élus de faire un choix éclairé et de s'engager en connaissance de cause ;
- de mobiliser les membres du Pôle métropolitain pour alimenter la démarche et valider les orientations ;
- de cheminer vers l'élaboration d'un pacte mobilité politique et stratégique fondateur pour l'AOM unique ;
- de faire adopter ce pacte par les nouveaux élus à l'automne 2020, point de départ de la préfiguration de l'AOM unique

L'année 2020 doit permettre d'engager un dispositif de travail global permettant de constituer les éléments de ce pacte mobilité sur les 4 chantiers présentés ci-dessous :



Le Comité syndical, après avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec une voix contre,

- **CONFIRME** l'intérêt et la plus-value de créer une AOM à l'échelle du Genevois français ;
- **VALIDE** l'opportunité de travailler aux conditions de faisabilité de création de l'AOM unique, en vue d'élaborer une proposition détaillée aux élus à l'automne 2020, sous forme d'un « Pacte mobilité » ;
- **DONNE MANDAT** aux équipes techniques du Pôle métropolitain et **DEMANDE** aux EPCI membres de donner mandat à leurs équipes techniques, pour engager et conduire conjointement les travaux au cours de l'année 2020, avec l'appui de Bureaux d'études, experts en mobilité.

- **PROPOSE** aux Communautés de communes Faucigny-Glières, du Pays Rochois et d'Arve et Salève d'associer à ces travaux le SM4CC, tant d'un point de vue politique que technique ;
- **CONFIRME** l'intérêt d'associer le Canton de Genève, le Canton de Vaud, les différents partenaires institutionnels français ainsi que le GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) Transports publics aux étapes-clés de ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

18 DEC. 2019

Publié ou notifié le

18 DEC. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 12 décembre 2019

ADHESION A
L'ASSOCIATION
AGIR ET A LA
CENTRALE
D'ACHAT DU
TRANSPORT
PUBLIC POUR
ACQUERIR DES
PRODUITS ET
SERVICES DE
MOBILITE

L'an deux mil dix-neuf le douze décembre à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 6 décembre 2019

Secrétaire de séance : Hubert BERTRAND

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert
BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice
DUNAND – Mme Astrid BAUD ROCHE – M. Dominique
BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY –
M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES –
M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI –
M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel
BOUCHER – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme
Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M.
Jean-Yves MORACCHINI – M. Henri CALDAIROUX
suppléant de M. Patrick PERREARD

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN –
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT –
Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – Mme
Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Pierre

N° CS2019-48 :

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 23

Pouvoirs : 0

MERMIN – M. Serge SAVOINI

M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis

FAVRE

ADHESION A L'ASSOCIATION AGIR ET A LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC POUR ACQUERIR DES PRODUITS ET SERVICES DE MOBILITE

Fondée en 1987 par des élus pour répondre aux besoins des autorités organisatrices et des entreprises de transport indépendantes des groupes de transport, AGIR réunit 269 adhérents : des autorités organisatrices de transport et des entreprises urbaines et interurbaines indépendantes.

Les missions d'AGIR sont les suivantes :

- Apporter une expertise et un accompagnement personnalisés qui permettent de couvrir l'ensemble des besoins des adhérents ;
- Former, informer et mettre en relation ses adhérents dans tous les domaines propres à la gestion des transports publics avec des groupes de travail, formations, journées d'études, réseau social en ligne, etc.
- Offrir un réseau dynamique et porteur des valeurs de l'indépendance : libre choix du mode de gestion, promotion du service public, respect des orientations données par l'autorité organisatrice, connaissance du tissu local, priorité donnée aux voyageurs, etc.

L'adhésion donne accès à l'ensemble des services d'AGIR, à une plateforme d'experts : juridique, technique, exploitation, marketing, communication, finances, fiscalité, etc. et à des outils d'échanges de bonnes pratiques :

- Assistance sous la forme de questions / réponses
- Etudes personnalisées
- Invitation aux Groupes de travail et Clubs Utilisateurs
- Accès au Catalogue formation pour les autorités organisatrices de la mobilité.

Ces services correspondent aux missions du Pôle métropolitain fixé dans le schéma métropolitain de mobilités et plus exactement à la mission 2 : « le Pôle métropolitain coordonne et accompagne ses membres en charge de la mobilité locale pour mettre en place et animer un réseau technique et politique ». Grâce à la participation à des séances de formation commune, à un programme de travail commun, les acteurs de la mobilité du Genevois français (Pôle métropolitain, EPCI, communes) pourront gagner en compétence et partager une culture mobilité de plus en plus commune.

La cotisation annuelle est de 10 000,00 € HT, soit 12 000,00 € TTC. Cette cotisation permet aux adhérents de bénéficier de 6 jours d'expertise (assistance à utiliser en une ou plusieurs fois sur des questions relatives à l'activité mobilité et son actualité (ex : versement transport différencié, implication de la loi LOM, etc.) et d'accéder à un catalogue de formations pour les autorités organisatrices de la mobilité. Le Pôle métropolitain et ses membres pourront en bénéficier.

Par ailleurs, il est précisé que l'association AGIR a créé la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP). La CATP propose aux acheteurs publics d'acquérir des produits et services sélectionnés et négociés par des experts, en s'exonérant des procédures de marchés publics. L'adhésion à la CATP, est gratuite et constitue une opportunité pour le Pôle métropolitain du Genevois français de procéder à des achats de produits et services mobilité en adéquation avec sa feuille de route et programmés dans le cadre de son budget mobilité.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion du Pôle Métropolitain du Genevois français à AGIR et à la centrale d'achat du transport public (CATP) ;
- **AUTORISE** le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 10 000 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **IMPUTE** les dépenses en résultant au budget Mobilité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le **18 DEC. 2019**

Publié ou notifié le

18 DEC. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 12 décembre 2019

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION
« AIR DU GENEVOIS
FRANÇAIS »
AVEC LA REGION
AUVERGNE
RHONE-ALPES

N° CS2019-49

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 0

L'an deux mil dix-neuf le douze décembre à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,
Convocation du : 6 décembre 2019
Secrétaire de séance : Hubert BERTRAND
Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert
BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice
DUNAND – Mme Astrid BAUD ROCHE – M. Dominique
BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY –
M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES –
M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI –
M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel
BOUCHER – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme
Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M.
Jean-Yves MORACCHINI – M. Henri CALDAIROUX
suppléant de M. Patrick PERREARD

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN –
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT –
Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – Mme
Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Pierre

MERMIN – M. Serge SAVOINI

M. Patrick PERREARD – M.

FAVRE

Régis PETIT – M. Louis

ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION « AIR DU GENEVOIS FRANÇAIS » AVEC LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

Vu les statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n°AP-2018-06 / 07-1-1655 de l'assemblée plénière du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes en date du 14 juin 2018, définissant sa stratégie Environnement Energie et notamment son annexe 3 portant sur la qualité de l'air,

Considérant que la convention AIR est une contractualisation proposée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'échelonnant sur trois années (2020-2021-2022) et permettant le financement d'investissements dédiés à l'amélioration de la qualité de l'air jusqu'à hauteur de 4 millions d'euros.

Dans le cadre du dispositif relatif au Genevois français, elle s'applique au EPCI suivants : Annemasse Agglo, Communauté de communes Arve et Salève, Communauté de communes du Genevois, Communauté de communes du Pays Bellegardien, Pays de Gex Agglo et Thonon Agglomération. Les Communautés de Communes Faucigny-Glières et Pays Rochois font l'objet d'une contractualisation dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve.

Cette contractualisation permet d'accompagner les maîtrises d'ouvrage (Pôle métropolitain, EPCI, communes...) sur plusieurs typologies d'opérations dédiées. Une révision est possible après dix-huit mois afin de proposer une nouvelle ventilation des subventionnements.

Plusieurs réunions techniques ont été organisées avec les services régionaux ainsi que les services des intercommunalités concernées pour identifier les projets d'investissements pertinents.

Cinq opérations ont été retenues par les partenaires :

1) La création d'un fond air-bois & énergies renouvelables

Cette action vise à accompagner les particuliers dans le changement de leur ancien système de chauffage, en favorisant le remplacement par des solutions au bois (granulés...) plus performantes ou par des énergies renouvelables.

Cette action sera un nouveau cadre contractuel dans le cadre du subventionnement régional du Fond Air Bois d'Annemasse Agglo, contribuera également au Fond Air Bois d'Arve et Salève. Une étude de préfiguration, portée en 2020 par le Pôle métropolitain, viendra définir les modalités de mise en œuvre et de gestion de cette action.

Montant total de l'opération : 400 000€

Subventionnement sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 320 000€

2) Le renouvellement des flottes de véhicules publics

Il s'agit d'accompagner le renouvellement des flottes de véhicules des collectivités du territoire (EPCI, Communes) en impliquant un changement de motorisation pour aller vers des solutions plus écologiques : électricité, gaz ou hydrogène.

Opération : 100 Véhicules à remplacer, dont un subventionnement forfaitaire de 3 000 € pour chaque renouvellement.

Subventionnement sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 300 000 €

3) Aménagements, équipements et services pour la mobilité douce

Dans le cadre du schéma cyclable du Grand Genève, il est proposé d'accompagner le déploiement de voies cyclables à l'échelle du Genevois français. Seront priorités les tracés se situant à proximité d'un pôle d'échange multimodal ou ayant un emplacement stratégique. Cette action comprend également les équipements facilitant la mobilité douce et modes actifs : abris, signalisations.

Les tracés bénéficiant d'ores et déjà d'un subventionnement régional (ViaRhôna ou autres...) ne pourront pas bénéficier d'un accompagnement par la Convention AIR.

Montant total de l'opération : 4 100 000 €

Subventionnement sollicité : 2 870 000 €

4) Autopartage et services associés

Cette opération permettra le développement de nouvelles stations d'autopartage à l'échelle du territoire. L'action comprend également l'aménagement des stations.

Montant total de l'opération : 225 000 €

Subventionnement sollicité : 157 500 €

5) Les mesures de contrôle d'accès et d'informations aux voyageurs dans le cadre des P+R

Le développement des offres P+R sur le territoire induit des besoins en sécurisation et système d'informations afin d'optimiser l'usage par la population. La mise en place des contrôles d'accès facilite le report modal et évite le stationnement longue durée local.

Huit P+R existants ont été préalablement identifiés.

Montant total de l'opération : 494 000 €

Subventionnement sollicité : 345 800 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet de convention « Air du Genevois français » et son plan d'actions à trois ans, établis entre le Pôle métropolitain du Genevois français et la Région-Auvergne-Rhône-Alpes, prévoyant la mobilisation de 4 millions d'€ de subvention régionale pour la période 2020-2022 ;
- **SOUTIENT** une recherche de mise en cohérence entre la Convention Air du Genevois français et la convention établie dans le cadre du PPA Vallée de l'Arve, impliquant les Communautés de communes du Pays Rochois et de Faucigny Glières, afin de permettre une convergence des plans d'actions et de la capacité d'intervention régionale.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, les documents correspondants pour cette contractualisation ainsi que tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

18 DEC. 2019

Publié ou notifié le

18 DEC. 2019

Le Président,
Jean DENAIS

